

# L'HORIZON AFRICAIN

Hebdomadaire d'informations générales et d'analyses

N°221 du Jeudi 19 Octobre 2023

Prix: 500 F.CFA - Tél: 05.543.82.76 / 06.662.37.39 / E-mail: lhorizonafricain@gmail.com / www.lhorizonafricain.com

Siège : Hôtel Saphir - Centre-ville Brazzaville - Congo

MR

Déclaration  
du secrétariat exécutif  
du Mouvement républicain,  
sur l'affaire Okana gate

 (P.6)

## Congo - Chine

### Le Président Sassou-Nguesso au Forum des nouvelles routes de la soie, à Pékin




Le Président Denis Sassou-Nguesso à son arrivée à Beijing

 (P.3)

## Conseil des ministres

Renforcement  
des mesures  
d'accompagnement,  
pour atténuer les effets  
des prix du carburant


 (P.9)

Ministère de l'industrie culturelle,  
touristique, artistique et des loisirs

Vers la réhabilitation  
du Cfrad, avec l'appui du  
gouvernement français



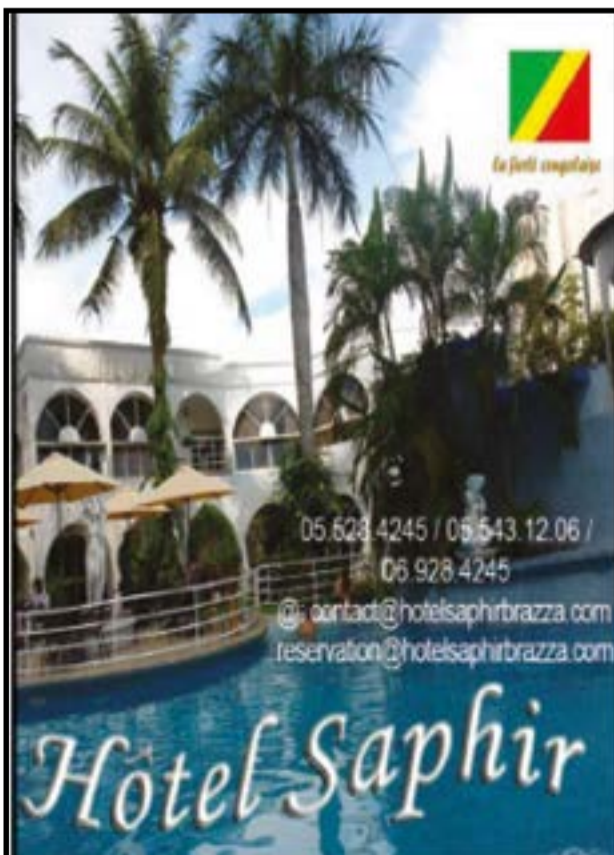
l'ambassadrice Claire Bodonyi échangeant les  
parapheurs avec la ministre Lydie Pongault

 (P.11)

## Conseil des ministres

Le prix du gasoil  
va augmenter au  
cours de ce mois  
d'octobre

 (P.10)



05.628.4245 / 05.543.12.06 /  
06.928.4245  
@ contact@hotelsaphirbrazza.com  
reservation@hotelsaphirbrazza.com

Hotel Saphir



CANAL+

**THE BACHELOR**  
EST DE RETOUR...

DES LE 7 OCTOBRE  
SEULEMENT SUR CANAL+  
POP

92 92  
CANAL+ CONGO

District de Madingou (Département de la Bouenza)

# Les travaux du Centre d'insertion et réinsertion d'Aubeville vont vers la fin

**Le ministre de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi, Hugues Ngouelondélé, s'est rendu à Aubeville, dans le District de Madingou (Département de la Bouenza) pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation et d'élargissement du Centre d'insertion et réinsertion. Accompagné des parlementaires dont le député Maurice Mavoungou, président de la Commission économie, finances et contrôle de l'exécution du budget, et des cadres de la représentation des Nations unies au Congo, le ministre Ngouelondélé s'est dit satisfait de l'avancement des travaux de ce centre prévu pour ouvrir ses portes dans six mois.**

Le projet de réhabilitation et d'élargissement du Centre d'insertion et réinsertion d'Aubeville, dans le District de Madingou, répond au souci du gouvernement d'apporter des réponses concrètes à la lutte contre la délinquance juvénile qui se manifeste à travers des phénomènes comme les groupes de jeunes et d'adolescents appelés bébés noirs.

Lancés en avril 2023, ces travaux sont maintenant suffisamment avancés.



Les anciens bâtiments réhabilités

Neuf anciens bâtiments de terre, sans oublier le mur de clôture qui ont été réhabilités et 20 nouveaux sont sortis compte quatre miradors



Hugues Ngouelondélé et Maurice Mavoungou pendant la visite



Le site d'Aubeville en construction

et une guérite principale pour protéger ce site qui s'étend sur huit hectares

et l'héliport qui est déjà prêt et qui a accueilli l'hélicoptère transportant la

délégation. Les dortoirs sont déjà équipés de lits. «Il faut simplement dire que le Président de la République, qui nous a interpellés, nous parlant, n'avait pas tort de nous interpellé, parce que, dès lors qu'il a parlé aux députés, c'est qu'il a parlé à tout le peuple. Au nom des Congolais, nous sommes venus voir que ce n'était pas une vue de l'esprit. Nous sommes là pour nous assurer que l'argent public mis à la disposition du gouvernement est utilisé utilement, en recensant l'efficacité, l'efficacité, ce qu'on appelle la qualité de la dépense. Nous assurons maintenant que la dépense réalisée au titre de la réhabilitation du site d'Aubeville et du centre de transit de Madingou, cet argent est utilement utilisé», a dit le député Maurice Mavoungou, à l'issue de la visite. Si les travaux sont avancés, il reste, malgré tout, la connexion à l'électricité et l'installation du système d'eau courante, avec un château d'eau, pour que le centre soit opérationnel. A ce niveau, on attend la disponibilité du budget.

Luze Ernest BAKALA

## Fondation Privat Frédéric Ndéké

# Don de kits scolaires à une centaine d'élèves de Talangai

**La Fondation Privat Frédéric Ndéké a organisé jeudi 12 octobre 2023, à Brazzaville, une cérémonie de remise de kits scolaires ( cahiers, stylos à bille, boîtes mathématiques, ardoises, ordinateur, argent, etc) à 113 élèves, notamment 13 meilleurs élèves du Département de Brazzaville au titre de l'année scolaire dernière et 100 élèves de de l'arrondissement 6 Talangai, issus des familles défavorisées. Ce geste de générosité a été posé par Privat Frédéric Ndéké, administrateur-maire de Talangai, président de la Fondation éponyme, en présence de Pierre Cébert Iboko Onanga, préfet de Brazzaville, des élèves et leurs parents.**

Pour Privat Frédéric Ndéké, la cérémonie avait un double sens: «Encourager et stimuler l'excellence en milieu scolaire et soutenir les familles démunies pour que leurs enfants partent à l'école comme les enfants des familles aisées». «Ainsi, nous pourrions relever le niveau scolaire dans notre pays», a-t-il souligné.

Les enfants bénéficiaires n'ont pas tari d'éloges à l'endroit de leur bienfaiteur. Nupcia Adzimoyi, meilleure élève au baccalauréat série D du Département de Brazzaville, avec une moyenne de 15,68 sur 20 et une mention «Bien», a reçu, entre autres, un ordinateur portable et une enveloppe dont le montant n'a pas été dévoilé. «Je suis vraiment émue de ce geste louable de la Fondation Privat Frédéric Ndéké. Ceci m'encourage à exceller, pour



Privat Frédéric Ndéké au milieu de deux bénéficiaires de kits scolaires

être digne de ce que j'ai gagné. Je ne saurais comment lui dire merci».

Privat Frédéric Ndéké a fait savoir que ce que fait sa fondation depuis 2007, année de sa création, se poursuivra. «Il faudrait que les enfants saisissent cette opportunité, pour que les uns et les

autres intègrent le cercle des meilleurs élèves du Département de Brazzaville. Que les meilleurs élèves maintiennent leur cap, pour continuer à bénéficier des présents de la fondation.

(Suite en page 4)



L'Eau de source **Globaline** est une Eau parfaitement indiquée pour la préparation des biberons et adaptée à la consommation quotidienne de chacun.

**Globaline** est captée depuis la nappe phréatique dans les riches terres argileuses de Ngoyo à environ 150 mètres de profondeur. Sa pureté, sa légèreté et sa composition sans nitrate font d'elle une eau de source de première qualité.

Buvez **Globaline** pour une santé parfaite.

### COMPOSITION PHYSICO-CHIMIQUE en mg/l

Calcium	17	Nitrates	<0.3
Magnésium	10.3	Chlorures	2.4
Sodium	1.6	Bicarbonates	92
Potassium	3.5	Sulfates	3
Silice		19.29	

pH=7.3 Résidu sec à 180°C=103mg/L

À conserver dans un endroit propre, sec et tempéré. Ne pas exposer au soleil ni près des substances très odorantes.

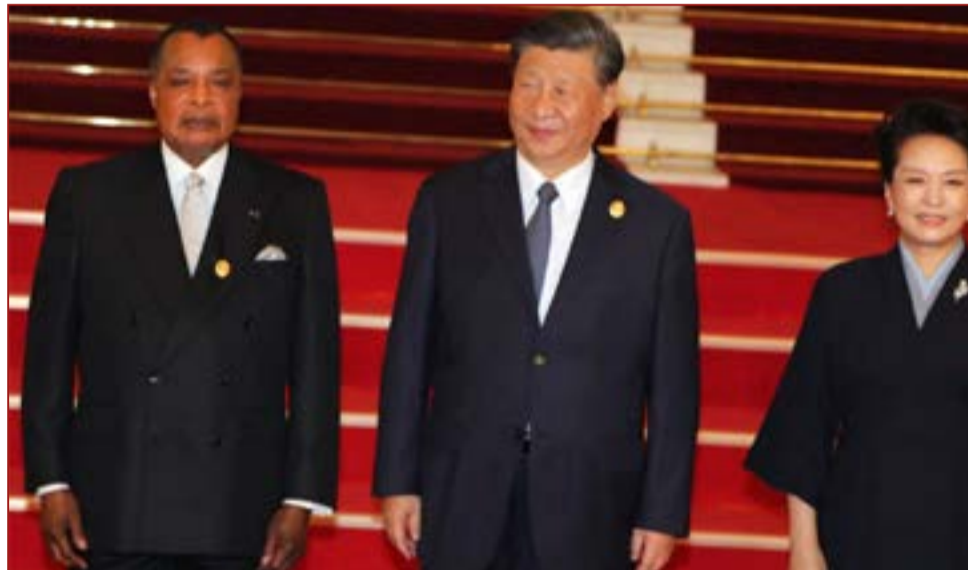


Congo - Chine

# Le Président Sassou-Nguesso au Forum des nouvelles routes de la soie, à Pékin

francs Cfa) qui seront injectés dans les projets des nouvelles routes de la soie. Lancé il y a dix ans, en 2013, un an après l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping, l'Initiative la ceinture et la route est présentée par le gouvernement chinois comme un «projet de haut niveau pour l'ouverture et la

Invité par son homologue chinois, Xi Jinping, le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, s'est rendu à Beijing où il a pris part, du mardi 17 au mercredi 18 octobre 2023, au troisième forum des nouvelles routes de la soie qui a accueilli les représentants de quelque 130 pays, dont le Président russe Vladimir Poutine, principal invité de cet évènement diplomatique. Accompagné de quatre ministres (Jean-Jacques Bouya, Jean-Claude Gakosso, Ghislaine Ebouka-Babackas et Denis Christel Sassou-Nguesso), le Chef de l'Etat avait quitté Brazzaville samedi 14 octobre. Selon la presse présidentielle, pendant son séjour dans la capitale chinoise, il a reçu «des délégations d'hommes d'affaires chinois désireux d'investir davantage en République du Congo, notamment dans les domaines des télécommunications et des transports».



Le Président congolais, son homologue chinois et l'épouse de ce dernier, à Pékin

Les Nouvelles routes de la soie, appelées officiellement «Initiative la ceinture et la route» (dont l'acronyme anglais est Bri, «Belt and road initiative»), est un projet capital dans la stratégie de la Chine d'étendre son influence dans le monde. Il vise l'amélioration des liaisons commerciales entre l'Asie, l'Europe, l'Afrique, à travers le financement de gigantesques projets de construction de ports, voies

ferrées, aéroports, parcs industriels, etc.

A travers ses deux banques, la Banque de développement de Chine et la Banque import-export de Chine (Eximbank), Beijing a déjà signé plus de 2.000 milliards de dollars de prêts dans le monde (environ 1.242 mille milliards de francs Cfa). Le budget 2023 de l'Etat congolais est en recettes de 2.333 milliards 8 millions de francs Cfa) dont une dette bilatérale envers la Chine

de 1.222,26 milliards de francs Cfa, selon le chiffre de la C.c.a (Caisse congolaise d'amortissement).

Pour les pays du Sud comme ceux d'Afrique, les nouvelles routes de la soie représentent une grande opportunité d'investissement, pour accélérer la croissance économique. Mais, des critiques sont aussi faites sur le piège de la dette que constituent les colossaux financements chinois. D'après un rapport

conjoint publié cette année par la Banque mondiale et d'autres institutions, la Chine a été contrainte de débloquer des milliards de dollars, pour des plans de sauvetage des pays débiteurs, afin de leur permettre de rester solvables.

Dans son discours d'ouverture du forum, le Président chinois, Xi Jinping,

a annoncé que son pays va apporter quelque 100 milliards de dollars supplémentaires (environ 62 mille 89 milliards 510 millions de

coopération internationale gagnant-gagnant».

Urbain NZABANI

## Quatrième session ordinaire budgétaire de l'Assemblée nationale

# Isidore Mvouba salue le passage du budget de moyens au budget programme

Les deux chambres du parlement, le sénat et l'assemblée nationale, ont ouvert, dimanche 15 octobre 2023, leurs sessions ordinaires budgétaires respectives, au cours de laquelle le principal texte législatif à examiner et adopter est le projet de loi de finances 2024 de l'Etat. Dans son allocution d'ouverture, en présence du ministre d'Etat Pierre Mabiala, ministre des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le parlement, le président de l'assemblée nationale, Isidore Mvouba, a salué, au nom de son institution, le passage du budget de moyens au budget programme. Ce passage, encore au stade expérimental, suscite des perspectives économiques qui donnent «espoir et confiance», a-t-il affirmé.



Isidore Mvouba, président de l'assemblée nationale

Dans son allocution, jetant un regard sur l'actualité nationale, Isidore Mvouba s'est réjoui de la visite officielle, dans notre pays, de Mme Giorgia Meloni, Présidente du conseil des ministres italien. «Ce fut un grand honneur, pour le Congo, d'avoir compté Madame Giorgia Meloni, figure politique emblématique de l'Italie et de l'Europe, comme illustre hôte du Congo», a-t-il noté. Après avoir rappelé l'hommage rendu par la République, à trois dignes fils et fille du pays, Hilaire Mounthault, Benjamin Bounkoulou et Mme Elise Thérèse Ngamassa, il a salué aussi «le trophée de la mas-

culinité positive décerné, à juste titre, au Président Denis Sassou-Nguesso, par le Réseau des femmes leaders africaines, lors de sa cinquième retraite intergénérationnelle», tenue à Kintélé.

Le président de l'assemblée nationale a mis un accent particulier sur le sommet des trois grands bassins forestiers tropicaux du monde, qui s'ouvre bientôt à Brazzaville. A ses yeux, ce sommet «restera gravé dans les annales de l'histoire du climat et de l'humanité». Car, selon lui, «il symbolisera la reconnaissance d'un pays, le Congo, et d'une personnalité hors du commun, et tant d'autres,

un champion de l'écologie, Denis Sassou-Nguesso». C'est pourquoi il a souhaité «pleins succès à cet important sommet qui se doit d'être un tournant décisif, en ce qu'il devrait insuffler une nouvelle dynamique et annoncer le temps de l'action, loin des incantations, sur cette question primordiale du réchauffement climatique».

Au niveau international, Isidore Mvouba a exprimé ses inquiétudes face à la situation au Moyen-Orient. Il espère que la crise entre le Hamas et Israël qu'on n'attendait pas, n'engendrera pas de déflagration au Moyen-Orient et n'affectera pas négativement l'économie mondiale qui n'a

nullement besoin d'une surchauffe supplémentaire.

Parlant de ce que les députés ont à accomplir au cours de leur session budgétaire, à savoir «l'examen et l'adoption, dans un contexte de resserrement financier, de la loi des finances 2024», alors que «des chocs exogènes ne cessent de se multiplier», il estime que ce projet de budget, une fois voté, apportera des réponses sur la croissance assurée des recettes tant fiscales que non-fiscales, sur la maîtrise des charges de fonctionnement au profit de celles liées à l'investissement, la revitalisation des secteurs de santé, de l'éducation et de l'assistance so-

## Editorial

### Ce qu'il faut pour les mesures d'accompagnement

Malgré les discours politiques, le Congo est de moins en moins un pays attrayant dans le domaine des affaires. Les services publics les plus ordinaires comme le renouvellement d'un document administratif constituent un véritable parcours du combattant. On finit toujours par obtenir le service, mais au prix de longues attentes, de va-et-vient et de sommes d'argent déboursées, pour motiver chaque étape du dossier. Les services sont souvent accomplis à la tête du client et rarement sur la base des procédures et délais établis.

Le Congo a adopté toutes les politiques nécessaires pour faire évoluer l'ensemble des facteurs ayant un impact sur l'amélioration du climat des affaires. Mais, parallèlement les mentalités au niveau des personnels des secteurs publics n'évoluent pas aussi vite et font subsister les pesanteurs héritées de l'époque du parti unique.

Dans notre pays, on a parfois le sentiment que tout est fait pour casser ou décourager ceux qui entreprennent: contrôles administratifs intempestifs; rétention d'informations; abus de pouvoir; trafic d'influence; intrigues; fausses déclarations; faux et usage de faux... Tout y passe! A l'ère du numérique, où sur le plan administratif, les informations et les documents peuvent être sécurisés, les lignes ne semblent pas bouger dans l'amélioration du climat des affaires.

Pour atténuer les effets de l'augmentation des prix du carburant, le gouvernement a décidé de renforcer les mesures d'accompagnement. Il prévoit par exemple la création des sociétés publiques de transport urbain à Brazzaville et Pointe-Noire, en partenariat avec des sociétés privées. L'idée en soi est très bonne. Mais, sa réalisation ne va pas de soi dans notre contexte où les milieux des affaires sont à assainir. De manière générale, les mesures d'accompagnement profitent surtout aux opérateurs véreux qui ne cherchent qu'à en tirer des profits personnels. Pour que les mesures d'accompagnement soient bénéfiques pour les populations, il y a nécessité de veiller à leur mise en œuvre, pour qu'elles produisent les effets escomptés.

L'HORIZON AFRICAIN

cial, l'entretien du réseau routier national et il rendra la décentralisation opérationnelle. «Quoi de plus enthousiasmant alors que de participer à la consolidation de la démocratie, la consolidation du développement, la consolidation de l'unité nationale et

la consolidation de la stabilité de nos institutions, par le vote de la loi? Le penseur a dit, je cite: «La plus grande action magique de l'homme est d'établir des lois», s'est-il exclamé.

Urbain NZABANI

Ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public

# Le projet de budget de l'Etat 2024 place les secteurs sociaux parmi ses priorités

**Au conseil des ministres du samedi 7 octobre 2023, le ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public, Ludovic Ngatsé, a présenté le projet de loi de finances exercice 2024, dont l'élaboration s'effectue dans le contexte de l'exécution du programme économique et financier, soutenu par la Fec (Facilité élargie de crédit) conclu avec le F.m.i (Fonds monétaire international) et dont la mise en œuvre se traduit par l'application rigoureuse des réformes en matière de gestion des finances publiques ainsi que par des efforts soutenus pour consolider la viabilité de la dette.**

L'objectif global de la politique budgétaire consiste à ramener le solde primaire hors-pétrole à des niveaux susceptibles de générer des marges budgétaires suffisantes pour le financement de l'économie nationale. Parmi les principales hypothèses de la loi de finances 2024, on peut retenir la poursuite de la pause fiscale. Cependant, des aménagements nécessaires sur certains impôts, notamment la T.v.a (Taxe sur la valeur ajoutée), sont apportés. Par ailleurs, l'augmentation des prix du carburant à la pompe, avec prélèvement de la T.v.a, va contribuer à améliorer les performances en matière de T.v.a en 2024.

### Hypothèses de recettes

De manière globale, en ce qui concerne les recettes, il est retenu les éléments suivants dans le domaine du pétrole: une production pétrolière attendue de 107,755 millions de barils, pour un prix du baril du brut congolais à 77 dollars Us et un taux de change du dollar estimé à 590 francs Cfa. En 2024, il est attendu de la S.n.p.c (Société nationale des pétroles du Congo) des dividendes pour un montant de 15 milliards de francs Cfa sur l'exercice 2023.

La commercialisation du gaz est annoncée dans le projet du budget 2024, avec une production évaluée à 1.827.860.000 mètres-cubes, valorisée à 29 milliards 270 millions de francs Cfa. Dans le secteur forestier, le niveau des recettes va passer à plus de 100% par rapport à l'inscription de 2023, pour se situer à 25 milliards de FCfa. Les frais des administrations vont augmenter en considération de certains droits, notamment le paiement de licences par certaines sociétés du domaine du numérique.

### Hypothèses des dépenses

Les secteurs sociaux vont figurer, comme lors des années précédentes, parmi les priorités en termes d'augmentation des allocations. Les dépenses de personnel progressent de 7% pour prendre en compte les recrutements notamment dans les secteurs de l'enseignement et de la santé.

La progression des dépenses de biens et services de 4% s'inscrit dans la logique des priorités accordées aux secteurs sociaux et de l'évolution



Ludovic Ngatsé.

de l'administration avec la création de nouvelles structures, pour couvrir certaines missions dévolues au gouvernement.

Le niveau des transferts et des subventions s'explique par la prise en compte de mesures à forte portée sociale dans certains secteurs, afin d'atténuer les effets liés à l'augmentation du prix de carburant sur le panier de la ménagère. A cet effet, des subventions sont prévues pour les sociétés publiques de production de l'électricité: C.e.c (Centrale électrique du Congo) et E2c (Energie électrique du Congo).

Une subvention de 5 milliards de francs Cfa est prévue pour faire face aux charges d'exploitation de la société de transport urbain, afin de redynamiser le service public.

Au niveau des comptes spéciaux du trésor, il est proposé une inscription de 25 milliards à des fins d'entretien des voiries urbaines, routes, et infrastructures.

### Principaux agrégats de la politique budgétaire

#### En matière de recettes

Les recettes fiscales pour 2024 sont projetées à 935 milliards de FCfa contre 798 milliards de FCfa prévue dans la loi de finances rectificatives 2023, soit une augmentation de 137 milliards de FCfa correspondant à un taux de progression de 17,2%. Ces recettes proviennent de la fiscalité intérieure pour un montant de 749 milliards de FCfa et de la fiscalité de porte à 186 milliards de FCfa.

Les dons, legs et fonds de concours sont prévus à hauteur de 55,5 milliards de FCfa, en nette régression de 25% par rapport à son niveau de 2023.

Les cotisations sociales sont

à prélever pour un montant global de 84,7 milliards de FCfa contre 79 milliards de FCfa, soit une progression de 7,1%.

Les autres recettes se chiffrent à la somme de 1.549,9 milliards de FCfa en 2024 contre 1.382 milliards de FCfa en 2023, soit une hausse de 12,2%.

Les recettes pétrolières représenteraient plus de 95% des autres recettes, soient 1.464,9 milliards de FCfa, en nette accroissement de 11,1% par rapport à l'année 2023, conséquence de l'impact des recettes issues de l'exploitation de gaz comptabilisées à 29,3 milliards de FCfa.

#### En matière de dépenses

Projetées à 2.088, 951 milliards de FCfa, les dépenses du budget de l'Etat sont en nette progression de 4,6%, soit un montant correspondant à 91,3 milliards de FCfa, par rapport à son niveau de 2023. Les dépenses budgétaires sont déclinées, par nature, ainsi qu'il suit:

- les charges financières de la dette sont arrêtées à 225 milliards de FCfa, soit le même niveau qu'en 2023;

- les dépenses du personnel sont projetées à la somme de 435 milliards de FCfa contre 406 milliards de FCfa en 2023;

- les biens et services vont progresser de 10,5% en 2024 pour se situer à 210 milliards de FCfa contre 190 milliards de FCfa l'année passée;

- les transferts sont prévus à 548 milliards de FCfa en 2024 contre 542 milliards de FCfa en 2023, soit une augmentation de 2%;

- les dépenses d'investissement sont fixées à 461 milliards de FCfa contre 458 milliards de FCfa en 2024, correspondant à une légère

augmentation de 3 milliards de FCfa. En moyens librement affectables, l'enveloppe est établie à 213 milliards de FCfa.

- les autres dépenses sont projetées à 67 milliards de FCfa en 2024 contre 70 milliards de FCfa une année auparavant, ce qui correspond à une baisse de 3 milliards de FCfa.

#### La situation de finance-ment et de trésorerie

Le solde budgétaire global qui se dégage est de 536,130 milliards de FCfa contre 335,617 milliards de FCfa en 2023. Cet excédent budgétaire contribuera au financement des charges de trésorerie.

Les ressources et les charges de trésorerie prévues dans le projet de budget 2024 s'élèvent respectivement à 342,5 milliards de FCfa et 1.078 milliards de FCfa. Il se dégage un besoin de financement de 735,5 milliards de FCfa contre un déficit de trésorerie et de financement de 563 milliards de FCfa enregistré en 2023.

L'excédent budgétaire prévisionnel de 536,4 milliards de FCfa ne permet pas de couvrir le déficit de trésorerie, laissant subsister un gap de financement de 199,1 milliards de FCfa. La résorption de ce gap de financement se fera grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers, les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux, dans le cadre du programme en cours conclu avec le F.m.i.

#### Mesures d'accompagnement

Le projet de loi de finances exercice 2024 prévoit plusieurs mesures d'accompagnement devant permettre la résolution des plusieurs problèmes relevés au cours des précédents exercices, au nombre desquelles:

- sur la question des rétrocessions des ressources des collectivités locales, organisation communautaires et internationales: un Comité interministériel de suivi et d'évaluation de la quote-part des recettes budgétaires destinées aux entités précitées sera mis en place pour les impôts synthétiques, alors que les autres impôts seront désormais reversés dans un compte séparé ouvert à la banque centrale au profit des collectivités locales;

- le renforcement du dispositif d'exécution des dépenses d'investissement, notamment en matière de passation, d'approbation et de réalisation des marchés publics.

## PROPOS D'ÉTAPE

### Devoir de mémoire

1940, la Résistance française est accusée de terrorisme par le régime nazi. 1958, Um Nyobè est tué; l'Union des populations du Cameroun, qui lutte pour l'indépendance de ce pays, est une organisation terroriste. 1954, le Vietminh qui défend l'indépendance du pays est terroriste. 1954, le Front de libération nationale en Algérie est terroriste. 1957, le Viêt-Cong est terroriste. Le M.p.l.a, le Frolimo, le P.a.i.g.c, tous des mouvements terroristes. Seulement voilà, la cause primordiale de toutes ces organisations, c'est être maître chez soi, décider de son propre sort, vivre libre dans son pays, jouir de la terre de ancêtres. «Être chez soi, dans son pays, dans son logement, dans sa famille, dans sa tête, dans son univers, dans son monde», c'est l'essentiel pour un être humain. Pourtant, c'est ce dont plusieurs populations sont privées par le monde. Et, lorsque dans leur dernier retranchement, une partie d'elles se rebiffent, l'humanité n'a plus de mémoire; elle ne se souvient plus de sa propre histoire.

Aucun être humain ne devrait perdre la vie pour le désir de vivre chez soi, à l'intérieur des frontières communément reconnues. Or, depuis au moins 1948, la dépossession des terres à d'autres éphémères est la cause causante des pertes de vies humaines. Même ceux qui ont subi les pires atrocités de la part des autres oublient que sur les rives d'un fleuve, ils étaient assis et pleuraient, en se souvenant de leur terre. Ils ont oublié qu'on leur demandait de chanter des chansons de chez eux sur une terre étrangère. Aujourd'hui, les mêmes, sont surpris que d'autres ne veuillent pas quitter leurs terres; et c'est la surenchère de part et d'autre dont le résultat est la perte des vies humaines. Personne ne doit perdre la vie pour le désir de vivre en paix avec ses voisins. Le problème, c'est que très peu de gens croient à la solution à deux Etats, d'un côté comme de l'autre. Tant que cet état d'esprit demeurera, ce que la communauté internationale appelle la coexistence pacifique restera un vœu pieux; et d'autres vies seront détruites. L'humanité a une obligation morale envers les victimes, quelles qu'elles soient, pour que l'histoire de «l'humanité» ne se répète pas. Mais nous y allons à grand pas; et si nous ne prenons garde, tous les records de la barbarie seront battus.

Prométhée

(Suite de la page 2)



Le préfet Iboko Onanga et une élève, première des bacheliers du Département de Brazzaville

Pour les enfants issus des familles démunies, ils doivent prendre leurs responsabilités, pour réussir à l'école, afin qu'ils parviennent à sortir leurs familles de la précarité. L'école est le seul moyen par excellence qui permettra à ces enfants d'ouvrir les portes qui sont fermées devant eux», a-t-il indiqué, en annonçant que sa fondation prévoit d'organiser, cette année, la même activité à Sibiti et à Dolisie.

La Fondation Privat Frédéric Ndéké œuvre aussi dans la réinsertion sociale des jeunes, avec la création des centres de métiers à Oyo (Département de la Cuvette), Dolisie (Niari), Sibiti (Lékoumou), Abala (Plateaux), Etoumbi (Cuvette-Ouest), etc. Dans ces centres de formation, les jeunes apprennent des métiers comme la conduite automobile, la coupe-couture et l'informatique. Compte-tenu des demandes qui ne cessent d'affluer, la fondation envisage

d'élargir son domaine d'intervention, pour former les jeunes en maçonnerie, plomberie sanitaire, menuiserie, électricité-auto et immobilière, etc.

Autres actions menées: le soutien financier très régulier aux élèves, à la veille de chaque rentrée scolaire; le transport à titre gracieux, des candidats aux différents examens d'Etat, l'émulation au profit des meilleurs élèves, du primaire au lycée, l'octroi des bourses scolaires à certains étudiants de l'Université Marien Nguouabi, etc.

La Fondation Privat Frédéric Ndéké intervient aussi dans la réhabilitation des écoles, la dotation en équipement et en matériel des centres de santé, l'octroi de fonds de commerce aux ménages vulnérables, l'assistance financière aux malades hospitalisés démunis, etc.

Joseph MWISSI NKIENI

Ministère de l'économie et des finances

# Améliorer les recettes budgétaires avec des méthodes nouvelles

**Pendant le conseil des ministres tenu mercredi 11 octobre 2023, le Ministère de l'économie et des finances a soumis deux projets de décrets dont l'un institue l'approche fondée sur les risques pour l'exécution des contrôles fiscaux et douaniers et l'autre fixe les modalités d'application de la T.v.a (Taxe sur la valeur ajoutée) au secteur pétrolier amont. Le premier était présenté par Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du plan de la statistique et de l'intégration régionale, en lieu et place de Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'économie et des finances, en mission, et le deuxième, par elle et Jean Richard Bruno Itoua, ministre des hydrocarbures. Voici ces deux projets de décrets adoptés par le conseil des ministres.**

Le premier projet de décret institue l'approche fondée sur les risques pour l'exécution des contrôles fiscaux et douaniers. Les administrations fiscale et douanière sont des régies financières qui ont pour objectif principal la mobilisation des recettes de l'Etat et ce dans un environnement mondial ouvert où les frontières entre les juridictions territoriales n'existent plus, les personnes, les biens et les données circulent à une vitesse croissante. Dans ce contexte, certains contribuables s'efforcent d'optimiser leurs charges fiscales et douanières, visant à réduire leur imposition et parfois même à s'appuyer sur des mécanismes d'évasion fiscale. Précisément, les entreprises, qui créent de la valeur imposable, veulent davantage de flexibilité administrative, pour alléger leurs charges fiscales et douanières, tout en restant des entreprises citoyennes. Parallèlement, les gouvernements ont de plus en plus



Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'économie et des finances, pilote les réformes jusqu'au bout.

besoin des ressources financières qui permettent de gérer leur juridiction et faire face aux dépenses publiques. Cette somme de contraintes parfois contradictoires conduit les régies financières à s'adapter aux nouvelles approches de gestion des contribuables, afin de demeurer efficaces et attractives. Les administrations fiscale et douanière doivent donc, désormais, veiller à améliorer les recettes budgétaires avec

des méthodes nouvelles, en utilisant une approche de contrôle fondée sur les risques. Cette approche, qui prend en compte le risque de conformité dans la réalisation des contrôles, augmentera la probabilité de renflouer les caisses du trésor public par des redressements certains et efficaces. Cette approche nouvelle dans la conformité de leurs obligations déclaratives et de paiement devrait per-

mettre aux entreprises de se concentrer sur leur mission principale de création de la richesse, donc de la valeur imposable.

Pour rendre attractif le climat des affaires, les administrations, notamment fiscale et douanière, doivent donc observer des procédures de collecte, d'analyse, d'évaluation des données, de compilation des critères de risque, avant de procéder à tout contrôle. La réévaluation régulière des risques et la mise à jour permanente des critères de sélection des dossiers à contrôler doivent être dorénavant le credo des régies financières.

Le décret soumis à l'examen du Conseil des Ministres définit les normes principales du nouveau comportement administratif, fondé sur le respect du contribuable, l'équité entre les contribuables et la diminution des contacts abusifs avec les entreprises objet de ces contrôles.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret instituant l'approche fondée sur les risques pour l'exécution des contrôles fiscaux et douaniers.

Le second projet de décret fixe les modalités d'application de la T.v.a (Taxe sur la valeur ajoutée) au secteur pétrolier amont. Présentant conjointement ce texte, Mme Ingrid Olga Ghislaine

Ebouka-Babackas et M. Jean Richard Bruno Itoua, ministre des hydrocarbures, ont rappelé que la taxe sur la valeur ajoutée a été instituée au Congo par la loi n°12-97 du 12 mai 1997. Ses modalités d'application au secteur pétrolier, définies par l'article 38 de la loi précitée, ont été définies par le décret n°2001-522 du 19 octobre 2001.

Les objectifs de ce décret étaient d'exonérer certaines activités du secteur pétrolier amont, afin d'alléger le poids de la T.v.a à rembourser par les sociétés pétrolières, dont la quasi-totalité des ventes est réalisée à l'étranger. En application du principe de base selon lequel la T.v.a est imposée par la juridiction fiscale du lieu de consommation, les activités économiques concernées sont imposées au taux zéro, c'est-à-dire exonérées avec droit à déduction. Il ressort de ces mécanismes ont un rendement très insuffisant de la T.v.a dans le secteur pétrolier. A l'issue d'échanges avec le F.m.i (Fonds monétaire international), il a été convenu ce qui suit:

- soumettre à la T.v.a les ventes et prestations de services réalisées au Congo par les sociétés pétrolières et leurs sous-traitants;
- imposer au taux zéro les ventes et prestations de services réalisées à l'étranger par les sociétés pétrolières et

- leurs sous-traitants;
- soumettre à la T.v.a tous les achats de biens et services effectués au Congo par les sociétés pétrolières et leurs sous-traitants;

- soumettre à la T.v.a les importations de biens effectuées par les sous-traitants pétroliers;

- exonérer de T.v.a les importations de biens effectuées par les sociétés pétrolières, à l'exception des importations des hydrocarbures bruts et raffinés et des biens exclus du droit à déduction.

Ce projet de décret permettra à l'Etat de:

- collecter davantage de T.v.a sur le secteur pétrolier amont;
- réduire la liste des demandeurs des crédits de T.v.a aux seules sociétés pétrolières, en considération de leur position de fournisseurs principalement exportateurs de biens;

- réduire les détournements éventuels des exonérations ou des déductions à tort de T.v.a.

Dans l'optique d'assurer la mise en œuvre des dispositions nouvelles et notamment de garantir aux sociétés pétrolières le remboursement régulier de la T.v.a, le gouvernement mettra en place les mesures suivantes:

- affectation de toutes les recettes de T.v.a (douanes et impôts) à un compte séquestre, avec un mécanisme de nivellement pour rembourser en priorité la T.v.a, avant d'abonder le compte de recettes du trésor;

- la création de services fiscaux exclusivement dédiés aux audits des crédits de T.v.a;

- la formation urgente de cadres compétents en matière de gestion et de contrôle de la T.v.a.

Ministère des hydrocarbures

# Améliorer le suivi et le contrôle des travaux pétrolier et gazier

**Lors du conseil des ministres du mercredi 11 octobre 2023, le ministre des hydrocarbures, Bruno Jean-Richard Itoua a présenté un projet de décret fixant les modalités de suivi, de contrôle et de vérification des activités amont du secteur des hydrocarbures.**



Bruno Jean-Richard Itoua.

Le projet de décret adopté par le conseil des ministres est pris en application des dispositions de la loi n°2016-28 du 12 octobre 2016 portant code des hydrocarbures. Il vise à améliorer le suivi et le contrôle des travaux pétrolier et gazier ainsi que la vérification des coûts pétroliers qui en résultent.

Les dispositions de ce projet de décret sont comprises dans la matrice des mesures pré-alables, en vue de la mise à disposition de la deuxième tranche de l'appui budgétaire sollicité par notre pays auprès de la Banque mondiale.

Ce projet de décret renforce ainsi le processus de suivi, de contrôle et

de vérification des activités de l'opérateur et des autres membres du groupe contracteur. Il prévoit:

- les entités étatiques compétentes pour mener ce processus;

- le champ d'application des opérations de suivi, contrôle et vérification;

- les principes de sélection des cabinets indépendants incluant l'obligation pour les cabinets inter-

nationaux non basé au Congo de s'associer à un cabinet local dans l'hypothèse où il devrait être fait appel à leur compétence;

- enfin, les conséquences juridiques et pratiques des manquements constatés.

Les mécanismes ainsi

mis en place permettront d'optimiser les recettes fiscales, grâce à de meilleures performances dans le déroulement des opérations de suivi, contrôle et vérification des activités du secteur amont des hydrocarbures.

**L'HORIZON AFRICAIN**

Direction: 06.662.37.39 / 05.543.82.76  
 E-mail: lhorizonafricain@gmail.com /  
 Site Internet: www.lhorizonafricain.com  
 Sous l'immatriculation  
 108/MCM/DGAI/DPE du 19 Mars 2019

**Directeur de publication par intérim :**  
 Hervé EKIRONO  
**Rédacteur en Chef :**  
 Chrysostome FOUCK ZONZEKA  
**Secrétaire de rédaction :** Clotaire DIABOUA  
**Siège de la Rédaction :** Hôtel Saphir (Brazzaville)  
**Chef Bureau Pointe-Noire :**  
 Marcel BITADI. Tél: 05.557.78.71  
 Mise en pages : Tornade

Ministère du commerce, des approvisionnements et de la consommation

# Trois projets de loi sur la concurrence, pour s'adapter à la Zlecaf

**Lors du conseil des ministres du mercredi 11 octobre 2023, le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation, a présenté trois projets de loi, pour compléter le dispositif juridique national dans le domaine de la concurrence. Il s'agit du projet de loi relatif à la concurrence, du projet de loi portant création de l'Autorité nationale de la concurrence et du projet de loi portant protection du consommateur.**

Le projet de loi relatif à la concurrence, fruit d'une large concertation, remplace la loi n°06-94 du 1<sup>er</sup> juin 1994 portant réglementation des prix, des normes, constatation et répression des fraudes. Il intègre le programme d'appui budgétaire en faveur de notre pays conclu avec la Banque mondiale, en vue du financement de notre politique de développement dont il constitue une des mesures ou actions préalables. Il a pour objectifs de donner un cadre juridique à la concurrence, afin de renforcer les institutions des marchés et améliorer le climat des affaires. Il prend en compte la mise en œuvre dans notre législation nationale du Règlement communautaire relatif à la concurrence et vise à promouvoir le libre jeu du marché, tout en empêchant les actes anticoncurrentiels susceptibles de créer des dysfonctionne-



Le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou, président du Rassemblement citoyen, le R.C.

ments du marché. La création de l'Autorité nationale de la concurrence (A.n.c) répond au souci de faire évoluer le cadre juridique national, pour le rendre conforme aux recommandations internationales et communautaires sur la réglementation de la concurrence

qui dicte la création d'une autorité nationale de la concurrence. Se fondant sur les innovations apportées par le Règlement communautaire n°350 du 25 septembre 2019 relatif à la procédure d'application des règles de la concurrence et sur la Directive n°01/19-UEAC-639-

CM-33 relative à l'organisation institutionnelle dans les Etats membres de la Cemac, le projet de loi crée une Autorité nationale de la concurrence, établissement à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministère en charge du commerce.

Enfin, le projet de loi portant protection du consommateur s'inscrit dans le même cadre et les mêmes nécessités que les deux textes précédents. La multiplication des offres de biens et de service, la complexité plus grande des techniques de vente couplées à la mondialisation et la consécration de la Zlecaf, imposent à l'Etat un devoir de protection du consommateur, du point de vue de ses droits économiques, de sa sécurité et de sa santé. Le projet de texte prend en compte l'ensemble des composantes du marché national, incluant les secteurs informels.

La consécration de la Zlecaf (Zone de libre-échange africaine) couplée à la mondialisation de l'économie justifie la mise en place d'instruments juridiques appropriés en matière de concurrence.

## Déclaration du secrétariat exécutif du Mouvement républicain, sur l'affaire Okana gate

Le secrétariat exécutif du Mouvement républicain suit avec attention, ces derniers temps, le scandale dans lequel est empêtré le vice-maire de Brazzaville, en la personne de Guy Marius Okana. A titre de rappel, Monsieur Guy Marius Okana, le premier adjoint du maire de Brazzaville, membre du comité central du Parti congolais du travail, parti au pouvoir, a été déferé le 25 septembre 2023, devant le procureur de la République, pour des faits de pratiques pédophiles sur sa fille adoptive mineure de 17 ans.

Après examen des faits, tenant compte aussi bien de la sensibilité que de la gravité des faits de la cause, la justice avait donc décidé d'engager des poursuites contre Monsieur Guy Marius Okana, pour des faits de pratiques pédophiles. Coup de théâtre, à la surprise générale, Guy Marius Okana, vice-maire de la ville de Brazzaville et membre du comité central du P.c.t, a été remis en liberté, après ouverture d'une information judiciaire.



Daniel Okon, porte-parole adjoint du M.r qui a donné lecture de la déclaration

Le lundi 2 octobre 2023, premier jour d'assise, le vice-maire ne s'est pas présenté devant le juge d'instruction. Un mandat d'amener lui a été décerné. Hélas, jusqu'à la fin de l'audience, Guy Marius Okana n'a pas été ramené. Guy Marius Okana a donc décidé de prendre la poudre d'escampette que de répondre de ses actes devant les tribunaux.

Le premier responsable de la fuite de Guy Marius Okana est la justice congolaise qui n'a pas su mesurer le risque d'évasion de ce dernier, vu l'ampleur des faits qui lui sont reprochés. Le secrétariat exécutif du Mouvement républicain condamne la partialité de la justice congolaise, alors que pour les mêmes faits, l'ancien directeur du C.e.g Nganga Edouard a été quant à lui mis aux arrêts.

Dans le même élan, le secrétariat exécutif du Mouvement républicain fait constater le silence complice du P.c.t, un parti qui brille par la promotion des anti-valeurs, rien d'étonnant. On aurait cru obtenir une déclaration de l'Organisation des femmes du Congo, O.f.c en sigle, qui n'est autre que la branche des femmes du P.c.t. Quelle honte! Alors que la ministre de la promotion de la femme, qui est en même temps responsable de l'O.f.c, elle qui a tant vanté la loi Mouébara sur la lutte contre les violences faites aux femmes, on se rend finalement compte que pour protéger un des leurs, cette loi est devenue obsolète.

Aucune association féminine n'est montée au créneau. Plusieurs jeunes filles et femmes sont réduites au silence et l'élite féminine congolaise demeure sans voix. Le Président de la République ne disait-il pas que le ver est dans le fruit? Nous constatons que ce ver a bien infecté le secteur judiciaire, car comment expliquer une justice qui montre ses muscles que pour traquer les leaders d'opinion et les opposants politiques par des simulacres de procès; une justice qui protège les prédateurs sexuels et les criminels économiques.

Le secrétariat exécutif du Mouvement républicain s'indigne contre cette façon de faire. Les magistrats doivent être impartiaux. Nul n'est au-dessus de la loi. Le rôle de la justice, c'est aussi de protéger les faibles contre les prédateurs. Cette jeune fille abusée doit obtenir justice ainsi que toutes les filles se trouvant dans des situations similaires. C'est ainsi que le secrétariat exécutif du Mouvement républicain appelle le peuple congolais à faire preuve de lucidité. Chers parents, chères jeunes filles, chers compatriotes, nous devons briser la loi du silence, si nous voulons que la jeune fille et la femme congolaise retrouvent leur dignité.

Vive la justice équitable pour tous!  
Vive la restauration de la dignité de la jeune fille congolaise!  
Vive l'émancipation de la femme congolaise!  
Que Dieu bénisse le Congo!

Fait à Brazzaville, le 12 octobre 2023

Le Secrétariat Exécutif

## Ministère de la santé et de la population

# Adoption d'un plan stratégique pour la lutte contre les hépatites virales

Le Ministère de la santé et de la population, avec l'appui de la représentation de l'O.m.s au Congo, a organisé, du 10 au 12 octobre 2023, à l'Hôpital Blanche Gomes Mère et enfant, à Brazzaville, un atelier de validation du plan stratégique national de lutte contre les hépatites virales. La cérémonie d'ouverture de cet atelier, présidée par le Dr Anselme Ludovic Gnekoumou Libaba, en qualité de directeur de cabinet par intérim du ministre de la santé et de la population, a connu la présence du professeur de cardiologie Jean-Louis Nkoua, conseiller à la santé et population du Premier ministre, du Dr Cyr Judicaël Passi-Louamba, conseiller à la prévention et au contrôle des maladies à la représentation de l'O.m.s, délégué du représentant de l'O.m.s au Congo et du professeur agrégé Arnaud Mongo-Onkouo, directeur du Programme national de lutte contre les hépatites virales. Le plan stratégique validé, couvrant la période 2023-2027, a pour objectif de dégager les priorités en matière de lutte contre les hépatites virales.

Le plan stratégique national de lutte contre les hépatites virales au Congo est le tout premier document normatif d'un programme de santé. Ce document contient plusieurs aspects dont, entre autres, la partie de la gouvernance, de la formation, de la recherche, de la prise en charge et la partie sur la promotion de la santé. Il décrit les priorités nationales dans la lutte contre les hépatites virales qui sont des infections meurtrières et qui posent de grands problèmes de santé publiques. Selon les statistiques de l'O.m.s, près de 354 millions de personnes ont été infectées par les hépatites virales, en 2022, dont 294 millions par l'hépatite B, 58 millions par l'hépatite C et deux millions pour le reste des hépatites. Chaque année, environ 1,4 million de personnes décèdent des



Photo de famille des participants à l'exposition

suites de cirrhose hépatique ou de cancer de foie. Dans la région africaine, l'hépatite B est endémique et touche environ 5 à 8% de la population, surtout en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Il a été relevé qu'au Congo, comme pour la plupart des pays à revenu faible et moyen, la majorité de personnes infectées ignorent leur statut sérologique, surtout les populations clés qui présentent un risque accru de

contamination, notamment les donneurs de sang, les femmes enceintes, les personnes vivant avec les V.i.h, les étudiants, la population autochtones et bien d'autres. Parmi eux, nombreux n'ont pas toujours accès aux services de soins, de traitement et souvent le diagnostic est effectué à un stade avancé de la maladie.

Selon le rapport de l'enquête réalisée en 2022 par le Programme national de lutte

contre les hépatites, le pays se situe dans une zone de forte endémicité. «La situation est préoccupante au Congo. Les coûts de la prise en charge sont élevés. Il faut qu'il y ait l'apport du gouvernement pour aider les populations à faire face à ce problème. Pour nous, la proposition, en première ligne l'année prochaine, c'est d'abord la vaccination qu'il faut commencer à la naissance. Les nouveaux-nés s'ils sont vaccinés, c'est de les protéger contre les infections hépatites. En vaccinant, on aura déjà réglé un problème d'une génération. Au Congo, il y a 197 nouvelles naissances par jour. Si, on les vaccine tous les jours, ces nouvelles naissances ne seront pas contaminées, donc on réduit les risques de transmission. Ce que nous voulons faire, c'est de mener une politique de gratuité. Les statistiques sont parcellaires. Pour l'hépatite B, sur 12 départements, sept départements sont plus exposés, on peut citer Pointe-Noire, le Niari, la Lékoumou, Brazzaville, la Cuvette, la Sangha et la Likouala. La prévalence est de 12,7%», a indiqué le professeur agrégé Arnaud Mongo-Onkouo.

Martin BALOUATA-MALEKA

Visite de travail de la Présidente du conseil italien à Brazzaville

# Giorgia Meloni veut changer le visage des relations entre l'Europe et l'Afrique

La Présidente du conseil des ministres (chef du gouvernement) de la République Italienne, Giorgia Meloni, a effectué une visite de travail, vendredi 13 octobre 2023, à Brazzaville marquée par un tête-à-tête avec le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, au Palais du peuple. A l'issue de cet entretien d'environ deux heures, les deux personnalités se sont livrées aux questions des journalistes, au cours d'une conférence de presse conjointe. Elles se sont engagées à œuvrer pour une coopération gagnant-gagnant. L'occasion aussi pour Giorgia Meloni d'annoncer qu'elle va revenir dans la capitale congolaise, pour prendre part au sommet des trois grands bassins forestiers tropicaux du monde, qui se tient du 26 au 28 octobre.

cette coopération. Comme toute entreprise qui s'installe dans un pays où elle souhaite investir, elle est également appelée à développer le territoire où elle est située. Il s'agit, donc, d'une coopération gagnant-gagnant, où tous doivent se développer

Reçue à sa descente d'avion, à l'Aéroport international Maya-Maya, par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, Giorgia Meloni a eu un tête-à-tête avec le Président Denis Sassou-Nguesso, au Palais du peuple. Ensuite, les deux personnalités se sont livrées aux questions de la presse. Un échange qui s'est limité à deux questions essentielles, axées sur les relations bilatérales entre le Congo et l'Italie en particulier et l'Europe et l'Afrique en général.

Tout en saluant la visite de Giorgia Meloni à Brazzaville, Denis Sassou-Nguesso a signifié que cela est un grand honneur pour son pays, eu égard à la situation mondiale préoccupante. Et d'ajouter que cela témoigne à la fois «d'un signe de grande amitié et de volonté politique pour l'Italie d'établir avec le Congo des relations de confiance et de coopération sérieuse». Pour le Chef d'Etat congolais, il est temps que les relations de coopération entre l'Afrique et l'Europe évoluent vers le principe gagnant-gagnant. «Nous avons eu des entretiens très importants. Nous avons analysé la situation des relations entre l'Afrique et l'Europe, l'Italie et le Congo. Et nous avons compris qu'il était nécessaire que dans cette coopération, quelque chose change dans la démarche. Aussi, il était nécessaire que les partenaires européens comprennent que l'Afrique a un potentiel à la fois humain et des ressources naturelles et qu'elle peut aller au véritable développement, dans une coopération avec l'Europe. Mais, il faut qu'elle soit gagnant-gagnant. Il y a donc une nouvelle démarche à engager entre l'Afrique et l'Europe. Parce que tous les schémas que nous avons essayés n'ont pas été concluants», a-t-il reconnu.

Denis Sassou-Nguesso a aussi plaidé pour la lutte contre l'exode massif des jeunes africains vers l'Europe. «L'Afrique, qui aura peut-être deux milliards d'habitants en 2050, a le potentiel qu'il faut pour maintenir ses enfants dans le continent, au



Pendant la Conférence de presse

lieu qu'ils aillent en aventure, pour se retrouver au fond de la Méditerranée ou qu'ils envahissent l'Europe. Il y a la possibilité pour l'Afrique de se développer, de former sa jeunesse, pour qu'elle devienne compétente», a-t-il lancé. L'avenir de la coopération avec l'Italie, a-t-il fait savoir promet des jours meilleurs. «Déjà, aujourd'hui, c'est une coopération qui est en marche dans l'énergie et les hydrocarbures. Mais, elle est appelée à se développer davantage, dans d'autres secteurs: l'agriculture, tourisme, etc», a-t-il expliqué. Le Chef de l'Etat congolais a, sans doute, fait allusion au géant pétrolier italien, Eni, présent au Congo depuis 1968 et dont le président directeur général, Claudio Descalzi, était présent à cette cérémonie en compagnie de son épouse d'origine congolaise.

De son côté, Giorgia Meloni, dont c'est la première visite en terre congolaise, s'est dite heureuse d'avoir échangé avec «un homme de grande expérience». Elle a, toutefois, salué les bonnes relations entre le Congo et son pays. Saluant aussi les actions de Denis Sassou-Nguesso en matière de préservation de l'environnement, elle a promis prendre part au sommet des trois grands bassins forestiers mondiaux, qui se tient à Brazzaville du 26 au 28 octobre prochain.



Le tête-à-tête

Elle a rassuré la partie congolaise que la coopération entre l'Italie et le Congo est déjà basée sur le partenariat gagnant-gagnant avec Eni. «La coopération qui lie le Congo à l'Italie est très étroite. Nous avons développé des projets de coopération qui sont réels de par le passé. Nous voulons, désormais, adopter une approche qui ne soit plus prédatrice et paternaliste, qui a caractérisé les relations avec certains pays dans le passé, et qui a été masquée par une soi-disant coopération. Non, ce n'est pas le modèle que nous souhaitons adopter. Le modèle de coopération que nous souhaitons adopter entre l'Italie et le Congo, c'est le modèle où les entreprises se développent, mais que cela soit un modèle gagnant-gagnant. La société Eni nous a donné un excellent exemple de

ensemble, où la croissance de la population est garantie», a-t-elle déclaré. A en croire la Présidente du conseil italien, l'Afrique «est un continent riche» et qu'elle n'a besoin seulement que d'être aidé pour valoriser sa richesse. C'est ce que fait l'Italie, à travers la société pétrolière Eni, a-t-elle conclu. A noter que les relations diplomatiques entre le Congo et l'Italie datent de 1968. La dernière visite d'un homme d'Etat italien au Congo est celle de Luigi Di Maio, alors ministre italien des affaires étrangères et de la coopération internationale, qui était reçu le 12 mars 2022, à Oyo (Département de la Cuvette), par le Président Denis Sassou-Nguesso.

Hervé EKIRONO

Ministère de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier

## Le code des marchés publics modifié, pour intégrer le bicéphalisme de l'exécutif

Le conseil des ministres du 11 octobre 2023 a procédé à la réforme du code des marchés publics (décret n°2009-156 du 20 mai 2009) par l'adoption de quatre projets de décrets présentés par Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, assurant l'intérim du ministre de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier, le ministre d'Etat Jean-Jacques Bouya, en mission. «Il s'agit, entre autres, d'intégrer le bicéphalisme de l'exécutif, notamment de la fonction de Premier ministre, dans les modalités d'approbation des marchés publics et d'adapter les mécanismes du code des marchés publics avec ceux du cadre légal des



Le ministre d'Etat Jean-Jacques Bouya

partenariats public-privé», précise le compte-rendu du conseil des ministres dont voici un extrait à ce sujet.

Le basculement imminent au mécanisme du budget programme entraîne la nécessité de redéfinir la notion de «grands travaux» en la recentrant sur les seuls marchés de travaux d'infrastructures publiques ayant trait à l'aménagement et à l'équipement du territoire national, à l'exclusion des marchés de fournitures, de services ou de prestations intellectuelles, sauf s'ils sont liés au marché de travaux.

Il affirme aussi la nécessité de renforcer, dans le code des marchés publics, les principes directeurs de la commande publique impliquant la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures tout en encadrant les relations entre le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué, pour une meilleure garantie d'une disponibilité plus grande du budget dans le cadre du budget programme.

En conséquence, le conseil des ministres a adopté quatre projets de décrets dont trois redéfinissent la notion de grands travaux, recadrent les relations entre maître d'ouvrage et maître d'ouvrage délégué, modifient les domaines d'intervention de la Délégation générale aux grands travaux, étendent l'approbation des marchés publics à la compétence du Premier ministre et prennent en compte les objectifs de développement durable à travers ses dimensions économique, sociale et environnementale.

Le quatrième projet de décret modifie et complète certaines dispositions du décret n°2011-843 du 31 décembre 2011 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2009-162 du 20 mai 2009 fixant les seuils de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics, lequel réhausse le seuil de délégation de maîtrise d'ouvrage à deux milliards de francs Cfa, fixe le seuil d'approbation des marchés publics par le Premier ministre et encadre l'allègement du contrôle a priori de la Direction générale du contrôle des marchés publics, pour les marchés dont le montant est inférieur au seuil de contrôle a priori.

**Pour m'informer, je fais confiance à L'Horizon Africain. Je m'abonne!**  
**Tél.06.662.37.39**

# Sous-estimée au départ, l'affaire Commisimpex fait de plus en plus mal au Congo

**L'affaire Commisimpex est un litige financier qui remonte aux années 80 et qui oppose l'homme d'affaires d'origine libanaise, Mohsen Hojeij, qui a fait fortune au Congo, et l'Etat congolais à qui il réclame, aujourd'hui, 1,5 milliard d'euros (soit environ 982 milliards de francs Cfa), après avoir obtenu des décisions judiciaires en France et aux Etats-Unis, contestées par le Congo. Le dernier acte a été la saisie, le 8 juin 2020, par un huissier, sur le tarmac de l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac, en France, du Falcon Fx présidentiel, vendu aux enchères, le 3 octobre 2023, à la modique somme de 7,1 millions d'euros, alors que sa valeur est estimée entre 20 et 30 millions d'euros. Comment en est-on arrivé là?**

Le Président Denis Sassou-Nguesso arrive au pouvoir en février 1979. La construction des infrastructures de base est son grand souci. Il lance le plan quinquennal 1982-1986, financé principalement par les recettes pétrolières. Ressortissant libanais ayant choisi de s'installer au Congo, Mohsen Hojeij se rapproche du Chef de l'Etat.



Le Falcon Fx bradé à 7,1 millions d'euros, dans une sommaire vente aux enchères

Grâce à ce lien, il a même acquis la nationalité congolaise et avec sa société Commisimpex, il obtient des marchés publics entre 1983 et 1986, dans le mode gré-à-gré, comme l'Etat fonctionnait à l'époque. A partir de 1985, le plan quinquennal chavire, en raison de la chute des prix du pétrole. Le Congo est en crise économique. L'Etat a du mal à payer les chantiers engagés. Après la Conférence nationale souveraine, le Président Denis Sassou-Nguesso, battu à l'élection présidentielle d'août 1992, passe le flambeau au vainqueur, le prof Pascal Lissouba. En octobre de la même année, un protocole visant à établir les modalités de règlement des «dettes restantes dues» est signé entre la société Commisimpex et la République du Congo représenté par le Ministère des finances et du budget et la C.c.a (Caisse congolaise d'amortissement), pour un montant de 22 milliards de francs Cfa. La Justice française est choisie comme compétente pour juger les différends. Curieusement, le Président Pascal Lissouba va réserver une fin de non-recevoir à la créance de Mohsen Hojeij, surtout que celui-ci est jugé proche de l'ancien Chef d'Etat. Revenu aux affaires en octobre 1997, le Président Denis Sassou-Nguesso retrouve le vieux litige financier du Congo avec son ancien ami, Mohsen Hojeij. En mars 1998, l'homme d'affaires anglo-libanais porte l'affaire devant la Cour internationale d'arbitrage de la C.c.i (Chambre commerciale internationale) de Paris. Le 3 décembre 2000, le Congo est condamné au paiement de 107 millions de dollars (environ 66,6 milliards de francs Cfa) à la société Commisimpex. Le 2 janvier 2001, le Congo formule un

recours en annulation devant la Cour d'appel de Paris, mais celui-ci est rejeté le 23 mai 2002.

Le feuilleton judiciaire va se poursuivre comme un jeu de ping-pong et en même temps, la créance va s'emballer, suivant les intérêts appliqués. Mais, il y a un fait qu'il faut retenir dans cette affaire: la tentative de règlement définitif à l'amiable. Le 23 août 2003, en effet, deux représentants de la Présidence de la République signent, pour le compte du Congo, un protocole d'accord fixant les modalités de remboursement de la dette du Congo, considérée dorénavant en deux parties: une première partie de 22 milliards de francs Cfa, relative au protocole de 1992, et une deuxième partie de 26 milliards de francs Cfa (Protocole de 2003), pour un total de 48 milliards de francs Cfa.

Mais, cette deuxième partie serait une tentative de détournements de fonds publics, par le jeu de la corruption entre cadres congolais et le créancier. Car en 1992, la créance n'aurait été reconnue qu'à la somme de 22 milliards de francs Cfa. Le Ministère en charge des finances refuse de payer sur la base du protocole de 2003. En 2012, la Justice congolaise met en liquidation la société Commisimpex, en lui infligeant un redressement fiscal de 700 millions d'euros (près de 450 milliards de francs Cfa). Mais, cette liquidation n'est toujours pas prise en compte par les tribunaux internationaux qui se prononcent sur l'affaire Commisimpex.

La société Commisimpex reprend ses démarches judiciaires en France. Le 21 janvier 2013, elle obtient

une sentence de la Cour internationale d'arbitrage de Paris condamnant le Congo, «à payer des intérêts sur les montants dus à Commisimpex, de la date de la dernière actualisation de sa créance (le 7 janvier 2011) jusqu'à la date de la sentence, au taux de 10,5% par an, capitalisés annuellement» et également «à payer les intérêts post-sentence sur tous les montants ordonnés, de la date de la sentence jusqu'à réception du paiement par Commisimpex, au taux de 10,5% par an, capitalisés annuellement», sans compter les nombreuses autres amendes et frais de justice. Le Congo fait appel de cette sentence mais son appel est débouté. Le 14 octobre 2014, il introduit un recours à la Cour de cassation de Paris. Dans ce bras de fer judiciaire, d'environ 100 millions d'euros au départ, la créance atteint aujourd'hui le montant astronomique, vu du Congo, de 1,5 milliard d'euros (près de mille milliards de francs Cfa). Ça rappelle l'histoire des fonds voutours! Munis de leurs deux sentences contre le Congo (la sentence du 3 décembre 2000 et celle du 21 janvier 2013), les avocats de Commisimpex se mettent à faire la chasse aux biens de la République du Congo partout dans le monde. Chaque tentative de saisie donne lieu à une bataille judiciaire. Mais, dans cette guerre judiciaire, le Congo a remporté aussi quelques batailles au niveau international. En janvier 2018, la Cour de cassation avait cassé l'arrêt rendu en juin 2016 ordonnant la saisie des biens de l'Etat congolais. La Cour d'appel de Paris était allée dans le même sens en invalidant le blocage d'une dizaine de

comptes en France de l'Etat congolais, en raison de leur caractère diplomatique.

En octobre 2021, à la suite d'une plainte du gouvernement contre la sentence de 2013, soutenant qu'elle avait fait l'objet de manipulations en faveur de Commisimpex, le P.n.f (Parquet national financier), chargé de traquer la grande délinquance économique et financière en France, a ouvert, le 15 avril 2022, une information judiciaire sur des chefs de corruption active et passive contre Commisimpex. Après la recevabilité de sa plainte, le Congo a demandé en décembre 2022, la réouverture de l'arbitrage de 2013. Cette demande serait encore en cours d'examen par de nouveaux arbitres, mais elle donne l'espoir au gouvernement de voir cette affaire de se dégonfler pour retomber à des niveaux raisonnables.

En août 2017, le Congo a remporté aussi une autre bataille, cette fois devant le Tribunal de New York, aux Etats-Unis, qui avait ordonné la levée du gel, obtenu par Commisimpex, du transfert de fonds effectué par l'Etat congolais au profit de la «Delaware trust company», en paiement de l'eurobond de 363 millions de dollars (près de 226 milliards de francs Cfa) que le pays avait souscrit auprès de ce fonds fiduciaire américain.

Depuis la décision de 2013, de nombreuses saisies des avoirs congolais, contestées par le Congo, ont été malgré tout pratiquées par les conseils de Commisimpex. Cela a été le cas de la saisie, en mars 2021, de 30 millions de dollars (près de 18,6 milliards de francs Cfa), dans un compte de la S.n.p.c (Société nationale des pétroles du Congo) logé à Ecobank International en France, malgré les protestations de la partie congolaise alléguant que la S.n.p.c est distincte de l'Etat congolais.

En septembre 2021, deux immeubles situés à Paris (Rue de la Pompe) et à Vaucresson (Avenue de Saint-Cloud), d'une valeur totale de trois millions d'euros, étaient saisis par la justice française et mis aux enchères. La vente aux enchères du Falcon 7x est sans doute l'affaire qui a fait beaucoup de bruit, d'autant plus que le gouvernement lui-même a dû adresser son mécontentement au gouvernement français. C'est le premier signal que cette affaire, qu'on a sous-estimé il y a 30 ans, fait de plus en plus mal au Congo. Comment s'en sortir?

Jean-Clotaire DIATOU

## Société civile africaine

### Création du Forum africain pour le financement participatif inclusif de proximité

Une équipe de chercheurs et d'humanitaires a lancé, samedi 7 octobre 2023, à Ouagadougou, au Burkina Faso, une organisation panafricaine de développement communautaire, dénommée Forum africain pour le financement participatif inclusif de proximité, en sigle Fafpip, sous la houlette de Seydou Ramdé, docteur en sciences de gestion formé en France, qui en est le directeur exécutif général. Cette initiative s'est concrétisée grâce à l'effort conjoint d'un consortium basé au Burkina Faso, au Bénin, au Congo-Brazzaville, au Mali et au Togo. Ce forum africain incarne les valeurs d'unité, de solidarité, de défenseur de la liberté financière, de l'autonomie partagée des peuples et de la responsabilité collective, pour un développement local harmonieux, répondant aux aspirations des communautés dans leur diversité.



Photo de famille après le lancement du forum

Pour Achille Benjamin Sompma du Congo-Brazzaville, le Forum africain pour le financement participatif inclusif de proximité est né de la volonté d'un groupe d'Africains résidents dans les pays cités ci-dessus, en vue de trouver des solutions endogènes au financement des projets de développement portés par les communautés rurales. Il envisage l'élargissement de sa zone d'intervention dans les pays africains. La rencontre de Ouagadougou, pour le lancement officiel du Fafpip, s'est faite en présentiel et en distanciel, via une visioconférence. Devant la presse locale à Ouagadougou et celle d'ailleurs, le directeur exécutif général du Fafpip a présenté son organisation en deux étapes. Au-delà de l'expérience des dirigeants, qui remonte à plus de dix ans dans les organisations non-gouvernementales, Seydou Ramdé a indiqué qu'après la soutenance de sa thèse sur le financement participatif inclusif, il a eu envie de partager son expérience au Burkina Faso, d'abord, avant de l'étendre dans d'autres pays africains. C'est ainsi que l'organisation a obtenu la reconnaissance de l'Etat burkinabe pour la représentation nationale, et le 5 mai 2023, l'organisation a eu la reconnaissance de l'Etat pour le Forum africain, qui couvre le Mali, le Bénin, le Burkina Faso, le Congo-Brazzaville, et le Togo. Dans ces différents pays, l'organisation a une représentation nationale.

Le Fafpip n'est pas une banque, ni moins, une structure de microfinance. Il est juste «la maison des stratégies de développement et du financement endogène. Il veut promouvoir des alliances stratégiques qui permettent aux communautés locales de porter à un certain moment les financements de leur propre développement», a indiqué son directeur exécutif général.

Pour mener à bien ce projet, le Fafpip entend utiliser un outil: le financement participatif de proximité. C'est un appel à un certain moment aux ressources financières de la foule. Il existe quatre modèles de financement: le don; le don avec contrepartie; le modèle de prêts contre intérêt... et la plateforme de collecte des fonds, (on finance un projet et on se partage les dividendes).

Il faut préciser qu'il ne s'agit pas, dans le forum africain, de procéder à la collecte de fonds pour le plaisir. Il s'agit d'accompagner l'émergence des plateformes, le management, les stratégies pour accompagner les communautés dans leur processus de développement. Achille Benjamin Sompma va ainsi animer la représentation nationale de cette organisation.

Joseph MWISSI NKIENI



Conseil des ministres

# Renforcement des mesures d'accompagnement, pour atténuer les effets des prix du carburant

**Au conseil des ministres du samedi 7 octobre 2023, le gouvernement a annoncé l'augmentation de 25% du prix du litre de gasoil à la pompe. Dans le souci d'atténuer les effets des augmentations successives des prix du carburant, le Président de la République avait instruit le Premier ministre, chef du gouvernement et les Ministères concernés, d'évaluer l'impact de ces augmentations, tout en proposant des mesures d'accompagnement susceptibles d'en atténuer l'impact sur les populations en général et sur le panier de la ménagère en particulier. Le ministre d'Etat Firmin Ayessa a rendu compte de ce que le gouvernement prévoit comme mesures d'accompagnement, suivant l'extrait ci-après du compte-rendu du conseil des ministres.**

Dans le cadre d'une démarche participative et inclusive, la commission interministérielle mise en place par le Premier ministre, chef du gouvernement, a engagé des concertations avec les groupements professionnels, notamment l'intersyndicale des transporteurs, mais également Unicongo et la Chambre de commerce de Brazzaville.

Il ressort de l'ensemble de ces concertations, ainsi que des évaluations faites, que les six indicateurs essentiels (produits alimentaires, santé, éducation, transports...) retenus pour évaluer l'impact de ces hausses sur la consommation des ménages traduisent une tendance globale à l'inflation. Cette tendance a été aggravée par la persistance des effets du conflit russo-ukrainien sur la hausse du prix des produits importés. Afin de pallier les effets de cette situation, le gouvernement a pris des me-

ures d'accompagnement, au moment des deux précédentes hausses du carburant, pour un coût de 19 milliards de frs Cfa pour la première et de 22 milliards de frs Cfa pour la deuxième.

D'autres mesures d'accompagnement avaient été parallèlement mises en œuvre par le gouvernement. On peut citer: gestion de la catastrophe de Mvougouti; traitement des érosions dans les grandes villes; aménagement des voiries urbaines, etc. Pour tenir compte de la hausse attendue et en cours du prix du gasoil, le conseil des ministres a donc, sur rapport du ministre d'Etat Ayessa, entériné les mesures d'accompagnement et d'atténuation suivantes:

**Mesures immédiates et/ou à court terme**

**Education:**

- suppression de la contribution des parents d'élèves et prise en charge des bénévoles et agents communau-

- taires de l'enseignement;
- octroi généralisé des manuels scolaires à tous les élèves du primaire;
- accélération du traitement des dossiers d'octroi des bourses des étudiants et mise en œuvre attendue de leur paiement régulier.

**Transports**

- mise en place, dans les meilleurs délais, de sociétés publiques de transport urbain à Brazzaville et Pointe-Noire, en partenariat avec des sociétés privées;
- réguler les trajets et itinéraires des bus en vue de protéger le secteur des transports privés urbains;
- suppression définitive de la taxe de roulage;
- résoudre la problématique du tarif des péages en négociant une baisse des tarifs avec la société compétente (Congolaise des Routes);
- étendre au transport fluvial les mesures prises, à savoir: réduction de 50% de la rede-



Le ministre d'Etat Firmin Ayessa

- vance annuelle d'exploitation des bateaux et des droits d'accostage; baisse de 20% des droits de trafic journalier; baisse de 50% de la contribution à la patente et de la moitié des droits de séjour à quai;
- faire respecter les procédures de délivrance du certificat médical et réexaminer les coûts de renouvellement du permis de conduire;
- réglementer le transport public des passagers sur les motocycles, en concertation avec les collectivités locales concernées. Il s'agira notamment des conditions de sécurité et d'assurance, du port de l'uniforme et d'un numéro matricule, etc;
- suppression des droits de stationnement institués

- par certains départements (Cuvette, Sangha);
- suppression de l'obligation de transport public instituée dans certains départements (Niari);
- faire respecter la libre-circulation des personnes et des biens aux frontières, conformément à l'acte additionnel Cemac;
- accélérer les travaux des commissions relatifs à l'optimisation du processus de sortie des conteneurs au Port autonome de Pointe-Noire (réduction du temps de passage portuaire dans le traitement des conteneurs);

Santé et protection sociale

- rendre opérationnelle, dans les meilleurs délais, la Caisse

d'assurance médicale universelle (Camu), afin de prendre en charge de manière effective les populations pour les pathologies et soins de santé du quotidien: césarienne, paludisme, V.i.h-sida, tuberculose, hypertension artérielle, diabète et insuffisance rénale;

- élargir le nombre de bénéficiaires des indemnités permettant de financer des activités génératrices de revenus;
- rendre effectif le programme national des filets sociaux.

**Mesures à moyen et long terme**

Le Conseil des Ministres a instruit les autorités compétentes à s'assurer du fait que les ressources dégagées par la baisse des subventions soient affectées, réservées et même sanctuarisées afin de mener les actions suivantes en faveur des populations:

- relance du projet d'hydraulique rurale (Eau pour tous);
- réfection et construction des pistes rurales et agricoles;
- entretien, dragage et balisage des rivières;
- mise en place de projets communautaires et revitalisation du tissu villageois;
- réfection et construction des infrastructures de désenclavement;
- réactivation des services de cuisines hospitalières;
- amélioration des conditions de vie dans les internats, les restaurants et cantines scolaires et universitaires;
- augmentation et amélioration des capacités d'accueil des élèves et étudiants;
- accompagnement significatif des entreprises, notamment grâce à la promotion de la bourse de sous-traitance.

A.e.d (Action sur l'environnement et le développement)

# Une exposition pour sensibiliser sur les dangers de l'amalgame dentaire à base de mercure

**Comme tous les pays africains, le Congo a célébré, le 13 octobre 2023, la journée africaine pour une dentisterie sans mercure. A cette occasion, l'O.n.g A.e.d (Action sur l'environnement et le développement) que dirige le Dr Eugène Loubaki, a organisé, samedi 14 octobre, à la Terrasse Alma, située à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville, une exposition sous forme de campagne de sensibilisation sur les amalgames dentaires et sur les alternatives. Des représentants d'O.n.gs d'associations, de groupes de réflexion et d'expert congolais ont participé à cet événement.**

L'exposition organisée par l'A.e.d sur l'amalgame dentaire a permis à l'ensemble des parties prenantes liées à cette thématique de présenter et partager les dernières informations relatives au mercure, définir le rôle de chacun dans cette stratégie d'élimination de l'amalgame dentaire à base du mercure, jugé

nuisible à la santé des populations. L'exposition était animée de musique traditionnelle portée par le groupe Ballet. Interrogé par la presse, le président de l'A.e.d, Dr Eugène Loubaki, a indiqué que «les populations prennent de plus en plus conscience des amalgames dentaires utilisant des substances dangereuses pour la santé». Il



Photo de famille des participants à l'exposition

en appelle à accentuer la vigilance. «Les personnes qui voudront faire recours à cette pratique doivent s'assurer que les matériaux utilisés sont conformes aux normes actuelles de la dentisterie», a-t-il dit.

Le président de l'A.e.d a demandé aux pouvoirs publics de rendre disponible les nouveaux matériaux de dentisterie pour que les dentistes congolais s'en servent. «Il y a certains dentistes qui continuent à

utiliser les amalgames dentaires, parce que ce sont ces matériaux qui sont à leurs dispositions. Mais, si on fait en sorte que les matériaux alternatifs puissent être disponibles et accessibles sur le marché congolais,

les dentistes utiliseront de plus en plus ces nouveaux matériaux», a-t-il déclaré.

Le Congo a été l'un des premiers pays à ratifier la convention de Minamata sur le mercure. Le 8 octobre 2014, il s'est engagé à appliquer les principes édictés par cette convention, notamment à réduire au minimum le risque engendré par le mercure. Signalons que la convention de Minamata est un traité mondial sur le mercure, adoptée en octobre 2013, à Kumamoto (Japon). Elle vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes de ce métal naturellement présent dans notre écosystème et employé dans un grand nombre de produits de notre quotidien. Cette convention prévoit d'interdire les nouvelles mines de mercure, d'éliminer progressivement les mines existantes, de réduire les émissions et l'utilisation du mercure y compris dans l'amalgame dentaires. Elle est signée par 128 pays.

**Roland KOULOUNGOU**

# L'enquête d'Afrobarometer confirme que l'avenir du Congo sera démocratique

La majorité des partis politiques au Congo se disent sociaux-démocrates. Mais, dans le même temps, ils vident la social-démocratie de contenu politique, au nom de prétendus particularismes. Une idéologie dépouillée, pour laquelle on ne se bat pas, ne peut qu'agoniser. L'enquête d'Afrobarometer, publiée dans la livraison de l'hebdomadaire «L'Horizon Africain» du 25 septembre 2023, ne le contredit pas. Il s'agit d'une enquête commanditée par une société africaine à but non lucratif, sur la santé de la démocratie dans notre pays. L'important, ce n'est pas l'enquête, mais le résultat. On voit bien que la social-démocratie sans contenu politique a fragilisé l'Etat: tous les voyants sont au rouge: absence d'alternance; rejet du régime dictatorial; insatisfaction dans le processus démocratique; les inégalités qui s'accroissent; le commun des mortels qui estime que sa condition est mauvaise...

Le Congolais constate que depuis des décennies, ses compatriotes ont toujours écarté d'autres Congolais du débat politique. Et pourtant, comme le disait Jean-Paul Sartre, aucun individu ne peut se développer ni se construire sans le groupe auquel il appartient. Une synergie est un rayonnement. Sinon, pas de sens magnifique de notre société. On restera au même questionnement: «Si Dieu existe, s'intéresse-t-il à moi?». C'est toute la question. Les Congolais l'ont bien exprimé à travers le sondage d'Afrobaromètre. Ne croyons pas que ceux qui ont participé à cet exercice en veulent aux politiciens congolais. La seule chose qui les intéresse, c'est «la République, une nécessité pour la démocratie...».

Aujourd'hui, les sondés se sont exprimés et ils l'ont dit clairement: «La République et la démocratie ont un destin lié». Ils sont convaincus et le disent d'ailleurs. Le combat pour la démocratie devient actuel: elle seule dépassera les peurs, les incompréhensions, les malentendus et, enfin, redonnera à la social-démocratie, si tel est notre choix, la maîtrise de son destin.

Le sondage d'Afrobaromètre montre que les Congolais sont en manque de cette boussole pour marquer la direction de l'Etat de droit. En effet, l'Etat de droit deviendra au mieux une simple tolérance. Il s'agit là d'endiguer le paradigme qui a le plus mis à mal la place de l'homme congolais dans l'univers congolais. Les exemples dans le monde sont là qui montrent que la tolérance, c'est le remède contre le mal. La pathologie de l'intolérance que les populations récuse dans ce sondage semble, de prime à bord, tout à fait à la hauteur du peuple congolais. Dans les pays où la démocratie va, la tolérance se concilie avec le maintien de la paix et le salut de l'Etat.

Aujourd'hui, plus de 74% de Congolais pensent que leur pays n'est pas une démocratie.

Ayant ainsi montré que la grande majorité des Congolais penchent pour la démocratie, on peut arriver à l'autre partie de la question: à quand, pour les acquis définitifs de la démocratie? Hélas, les institutions politiques et sociales de la République, qui devaient en être les colonnes, se trouvent être engluées

dans cette espèce d'hypocrisie politique: à bas la politique, vive la jouissance.

Il faut considérer que nous devons, sans exception, déterminer que la fin dernière de la politique n'est pas d'écraser l'homme, mais tout au contraire de permettre à chaque homme de jouir aussi des privilèges de la démocratie. C'est le retour sur les voies tracées en 1963 qui devrait être marqué par ce va-et-vient incessant entre Raison et Démocratie. Ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle doit être une période charnière entre l'ensauvagement et le progrès. De telle sorte que chaque citoyen, en ses grade et qualité, ne se permette de blesser les principes et les valeurs de la République.

Au regard de ce qui se passe en Ukraine et en Israël, on peut dire que les temps sont difficiles. Mais encore plus difficiles, si notre pays continue de ne pas tenir compte des plus fragiles. Or, comme nous le rappelle Abd Al Malik: «La lumière au quartier ne vient pas du soleil en été. Elle provient de l'amour qui, désespérément, tente de rejaillir sur tous ces cœurs enduits d'asphalte, de plume et de goudron».

Encore, c'est Abd Al Malik qui le dit: «...Dans une démocratie, l'impulsion est toujours donnée par la rue, toujours par les petites gens, toujours donnée par les victimes, toujours donnée par le peuple». Exercice pratique, par le respect des règles et procédures normées, mais qui ne serait rien s'il ne comportait pas une dimension morale et éthique. Ce n'est que dans ce cadre que les oppositions inévitables peuvent être produites, lorsque des Congolais ayant des idées et des projets peuvent se rencontrer, débattre dans l'intérêt de la cohésion nationale. L'avenir du Congo sera démocratique, tel est le vœu exprimé par les résultats du sondage de l'Afrobaromètre.

Ainsi, la démocratie servira de phare pour guider tous ceux qui navigueront dans les nouvelles institutions de la République. C'est pour une meilleure visibilité au cœur des enjeux contemporains. Encore une fois, ce choix implique de prendre un nouveau chemin et de fortifier ensemble les fondations d'une politique qui se doit, en définitive, d'être d'une très grande humilité. Imaginons un Pro-

gramme national de développement qui ambitionnerait de rendre la vie des citoyens plus agréable, il aurait plus de chance d'être retenu par la voie démocratique.

La clé de notre démarche, aujourd'hui, consiste à ce qu'on sache redynamiser la citoyenneté et la souveraineté. Les Congolais ont raison quand ils pensent que la Nation est en danger. Ils ajoutent, les hommes congolais sont très séparés. Ne serait-il pas temps de la réunification, afin de rendre la démocratie plus malléable, plus compréhensible, en fait plus accessible? Dans «L'Esprit Moderne et la tradition», Raymond Abelto affirme «qu'il n'y a pas d'êtres ou de séparés: la séparation est le fait d'un état provisoire». Notre vie doit se fonder, en effet, sur des échanges, des discussions, c'est-à-dire utiliser non pas l'arme à feu mais l'arme pure que sont les mots, la parole, pour affirmer et pour juger. Sans cette prise en compte-là, il n'y a pas de vie collective. Qu'est-ce que cela veut dire pour faire simple: la cité s'éloigne de la raison; la société moderne s'éloigne malheureusement de cette vision politique du débat constructif, renforçant l'orientation d'un débat démocratique.

Selon Aristote, dans «Politique», «la Cité existe pour permettre de bien vivre et le débat politique favorise cette recherche». Pour peu qu'on prie, la révélation de l'Afrobaromètre est nécessaire pour préparer le Congolais dans un retournement complet qui lui permette d'opérer un changement de culture politique irréversible, qui n'est pas un retour à la pensée unique. Bertrand Vergeley dans «Prier, une philosophie» considère que prier, c'est demander; et il poursuit, il y a trois façons de prier:

- 1- la première réside dans le fait de demander;
- 2- la seconde dans celui de remercier et de louer;
- 3- et la troisième dans celui de vivre en aimant, aimer à vivre en désirant et donc en priant pour ce que l'on aime vivre.

Quand on réfléchit, notre plainte remonte à Verckys Kiamouangana. Il nous a chanté «Pourquoi l'homme noir est ainsi fait?». Il s'est mis à philosopher: sa chanson, «Na komitunaka», c'est tout un questionnement sur l'homme noir. L'homme



Par Joseph Badila

noir n'a-t-il pas besoin de vivre? Et pourquoi il n'en finit pas avec le ridicule? Sinon, à quoi sert la politique, si ce n'est à transformer réellement nos sociétés?

Personnellement, je continue à croire en la force de la social-démocratie, car ce duo se définit comme ce qui fait société. Social fait penser à sociable; démocratie fait penser au peuple. Faisons le choix de nous rassembler, de manière à pouvoir se construire personnellement, à travers d'un projet collectif. Depuis 63 ans, nos gouvernants n'osent pas répondre au questionnement de Verckys. Depuis nos indépendances, pour l'or, le diamant et le pétrole. Les thèmes de la Nation, de l'Etat et de la République sont agités dans les débats politiques. D'éminentes personnalités, des élites, des foules ont fait régulièrement référence à la démocratie. Dans le même temps, tous se disent républicains. Mais fort malheureusement, la démocratie n'est pas toujours rendue intelligible par la classe politique.

Par ailleurs, les particularismes caricaturent le modèle républicain soi-disant calqué sur le modèle de l'occident. Ce que l'on peut dire, les particularismes, dans notre histoire politique, viennent se greffer tardivement. Nous devons distinguer, dans cette démarche, le complexe primitif d'un côté, l'impérative suffisance de l'autre. Pour le premier, la partie qui s'installe au pouvoir cherche à s'éloigner de la voie progressiste. Pour le second, soyons critiques en nous-mêmes et ne perdons jamais de vue, surtout pas au milieu du premier siècle de l'indépendance, que la base de l'idée républicaine est la réalisation du bien commun, la chose publique.

Cet article qui revient sur l'avenir du Congo et la démocratie, s'adresse à tous, en particulier à ceux pour qui l'idéal républicain est toujours un combat. C'est pourquoi, la première chose à retenir, c'est la suivante: le Congolais a un penchant naturel à s'associer, à vivre en société et dans une société politique.

Joseph BADILA

## Conseil des ministres

### Le prix du gasoil va augmenter au cours de ce mois d'octobre

L'information a été donnée lors du conseil des ministres du samedi 7 octobre 2023, par une communication faite par le ministre d'Etat Firmin Ayessa. Dans le cadre du respect des engagements pris par les pouvoirs publics, une augmentation de 25% du prix du gazole interviendra courant ce mois d'octobre 2023. Voici un large extrait du compte-rendu de ce conseil des ministres qui explique les raisons ayant conduit à cette décision.



Les populations redoutent une répercussion dans le transport en commun, malgré les mesures d'accompagnement

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier triennal, soutenu par la Fec (Facilité élargie de crédit) conclu avec le F.m.i (Fonds monétaire international), et dans l'optique de permettre à notre pays de disposer des ressources financières nécessaires à la conduite de grands projets structurants, notamment les projets sociaux (santé, éducation, protection sociale), il a été convenu de la réduction progressive des conventions sur les produits pétroliers mis en vente au Congo.

Une première augmentation, fixée à 5%, des prix des produits pétroliers à la pompe a été décidée avec effet au 15 janvier 2023. En vue de renforcer cette dynamique, il a été procédé, le 1er juillet 2023, à une deuxième augmentation du prix du supercarburant à la pompe, qui est alors passé de 625 à 775 frs CFA, soit une hausse de 25%. Dans le cadre du respect des engagements pris par les pouvoirs publics, une augmentation de 25% du prix du gazole interviendra courant ce mois d'octobre 2023.

## NECROLOGIE



MM. Aloïse Ngouma et Albert Bengo, enseignants à la retraite; Michaël Mboungou-Kiongo, journaliste à la retraite; Ghislain Aristide Ngouma, journaliste à La Semaine Africaine et toute la famille Kifimba ont la douleur d'annoncer, aux amis et connaissances, le décès, à Dolisie, le jeudi 12 octobre 2023, à 23h, de leur petite-sœur, tante et fille, Marianne TSATSA-KIONGO, des suites de maladie.

La veillée mortuaire se tient au n°58 bis de la Rue du Caire, Quartier Bacongo, à Dolisie, non loin du temple de l'Eglise évangélique. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.

Ministère de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs

# Vers la réhabilitation du Cfrad, avec l'appui du gouvernement français

La ministre de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, Mme Marie-France Lydie Hélène Pongault a signé, mercredi 11 octobre 2023, un accord de financement d'un montant de 4 millions d'euros (2 milliards 633 millions 828 mille francs Cfa), pour la réhabilitation du Cfrad (Centre de formation et de recherche en art dramatique), avec le gouvernement français représenté par l'ambassadrice Claire Bodonyi. La cérémonie de signature de cet accord a eu lieu au 5<sup>ème</sup> étage du Ministère des affaires étrangères, à Brazzaville, en présence du secrétaire général en charge de la coopération Afrique-Europe du Ministère des affaires étrangères et de Lionel Vignacq, chef de la coopération à l'ambassade de France à Brazzaville, sans oublier le directeur de cabinet et conseillers du ministre.

Le projet de réhabilitation du Cfrad va être réalisé en deux ans et demi (30 mois). Il contribuera à valoriser le rôle de Brazzaville, pendant la Seconde guerre mondiale, dont le général Charles De Gaulle fit la capitale de son mouvement de résistance, la France Libre, et qui lutta pour la libération de la France de l'occupation nazie. Il y eut l'appel du 18 juin 1940, depuis Londres, sur la B.b.c, pour la poursuite de la lutte contre l'Allemagne nazie, et il y eut aussi le manifeste de Brazzaville, le 27 octobre 1940, annonçant la création d'un Conseil de défense de l'empire, réaffirmant la volonté de la France-Libre de poursuivre le combat, avec l'appui de l'A.e.f (Afrique équatoriale française), ce qui donnera une grande dynamique au mouvement de ralliements dont va bénéficier la France Libre, face au gouvernement de Vichy qui avait abdicé devant le Troisième Reich.

Ce projet entend faire du Cefrad un lieu de mémoire, tout en élargissant au développement des industries culturelles et créatives, l'une des priorités du Ministère de l'industrie culturelle, touris-



La ministre Lydie Pongault signant la convention



L'ambassadrice Claire Bodonyi échangeant les parapheurs avec la ministre Lydie Pongault

tique, artistique et des loisirs. Financé entièrement par le gouvernement français, le projet sera mis en œuvre par l'opérateur Expertise France, en étroite collaboration avec

le Ministère de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, propriétaire du bâtiment, à travers la Direction générale des arts et des lettres. Il incarne, une

fois de plus, l'engagement mutuel entre la France et le Congo, dans la coopération patrimoniale et en matière de création culturelle et de soutien aux entreprises. Le Cfrad rénové sera tout autant «un lieu de mémoire» mettant en avant le rôle joué par Brazzaville et les Congolais dans la libération de la France, «qu'un lieu tourné vers l'avenir valorisant la création artistique congolaise».

Pour rappel, le Cfrad où a été organisé, début 1944, la conférence de Brazzaville sur l'avenir de l'empire colonial français, s'est effondré partiellement en février 2018, suite à des pluies torrentielles. L'Ambassade de France avait alors mis à disposition un financement sur la base d'un projet intitulé P.s.p.i Patrimoine en 2019-2020, afin de soutenir le Ministère congolais en charge de la culture, pour des travaux d'urgence visant à stabiliser les fondations et préserver ce lieu historique. La réhabilitation du Cfrad s'inscrit dans le sillage de la visite du Président français, Emmanuel Macron, le 3 mars 2023, à Brazzaville. Avec son homologue congolais, le Président Denis Sassou-Nguesso, ils avaient alors, ensemble, exprimé leur volonté de «renforcer la coopération entre la France et le Congo dans le domaine patrimonial et mémoriel». Ainsi, le projet de réhabilitation du Cfrad va enfin être lancé.

Chrysostome  
FOUCK ZONZEKA

L.f.c de Brazzaville (Institut français du Congo)

## Une exposition photographique pour célébrer le 143<sup>ème</sup> anniversaire de Brazzaville

L'I.f.c (Institut français du Congo) abrite, du 11 au 28 octobre 2023, une exposition photographique sur l'histoire de la ville de Brazzaville, fondée le 3 octobre 1880 par l'explorateur Franco-italien, Pierre Savorgnan de Brazza, les lieux et les personnalités qui l'ont marquée, à l'occasion du 143<sup>ème</sup> anniversaire de



Pendant la visite de l'exposition

cette ville. Cet événement présente une série de photographies captivantes développée par Zed Lebon et qui explorent l'histoire de la ville capitale.

Les citoyens de Brazzaville, le moment est venu de faire un tour du côté de l'I.f.c où est érigée une exposition photographique se déroule simultanément avec des visites guidées de Brazzaville, mettant en lumière les monuments historiques de l'époque coloniale de la ville capitale.

Avec ces clichés photographiques, l'exposition offre un regard sur l'évolution de la ville capitale au fil des décennies. Celle-ci offre également une occasion de découvrir et d'apprécier ces trésors architecturaux, témoins de la mémoire partagée entre la France et le Congo.

Signalons que plusieurs personnalités dont la ministre de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, Mme Marie-France Lydie Hélène Pongault, l'ambassadrice de France, Mme Claire Bodonyi, des responsables de l'I.f.c ont assisté à la cérémonie d'ouverture de cette exposition, le mercredi 11 octobre dernier.

Roland KOULOUNGOU

## Maison russe de Brazzaville

# Ouverture d'un centre de formation en langue russe

L'ambassadeur de la Fédération de Russie au Congo, Gueorguy Tchepick a procédé, vendredi 13 octobre 2023, à la Maison russe de Brazzaville, (Ex-Centre culturel russe), au lancement officiel d'un centre pour mener des programmes d'enseignement gratuit de langue et de la culture russe. Initié par l'Université de pédagogique de Voronej, en partenariat avec le Ministère russe de l'éducation, ce centre vise à approfondir les échanges et la coopération en matière d'éducation linguistique entre la République du Congo et la Fédération de Russie.



Desormais, on peut s'inscrire à la Maison russe pour l'apprentissage de la langue

Plusieurs apprenants congolais de la langue russe, de même que des curieux congolais ont pris d'assaut, dans la journée de vendredi 13 octobre, les locaux de la Maison russe de Brazzaville, pour assister à la cérémonie

d'ouverture du centre de formation en langue et culture russe, en présence des responsables et des spécialistes de ce centre culturel, des professeurs de la langue russe et bien d'autres invités.

Le centre de formation

fonctionnera comme une institution d'intérêt public, pour promouvoir l'enseignement de la langue russe. A l'heure actuelle, plus de 300 personnes y sont déjà inscrites. Ce cadre éducatif ne vise comme objectif principal,

celui de la valorisation de la diversité culturelle entre le Congo et la Russie. Une centaine de jeunes congolais apprenants de la langue russe sont déjà inscrits à cette formation d'échanges culturelles entre les deux pays qui



Des jeunes congolais pour l'apprentissage de la langue russe

renforcent ainsi davantage leur coopération culturelle. Signalons qu'au Congo, plusieurs élèves, étudiants et fonctionnaires s'inscrivent, chaque année, dans les centres d'apprentissage de la

langue russe, notamment à la Maison russe de Brazzaville et dans certains collèges, lycées publics

et privés du pays. Le gouvernement russe octroie, tous les ans, une centaine de bourses d'études en Russie aux jeunes étudiants congolais.

Roland KOULOUNGOU

Ministère en charge des sports

# Blaise Matuidi et sa fondation peuvent venir en aide aux enfants congolais

Le mardi 3 octobre 2023, l'ancien international français d'origine congolaise (RD Congo) champion du monde de football 2018 avec la France, Blaise Matuidi, a rendu visite au ministre de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi, Hugues Ngouélondélé, qui l'a reçu à son cabinet de travail, à Brazzaville. Il était venu parler au patron du sport au Congo de sa Fondation Les Tremplins Blaise Matuidi, qui œuvre dans l'insertion et la réinsertion, par le sport, des adolescents de 12 à 17 ans, qui sont en détresse ou en situation d'échec scolaire.

L'entretien entre Blaise Matuidi et le ministre Hugues Ngouélondélé était de rendre compte de sa disponibilité de conduire des projets en faveur des enfants congolais défavorisés et en difficulté, pour leur insertion par le sport. Accompagné de Hugues Henry Ngouélondélé, manager au développement local du sport, Blaise Matuidi a indiqué, au sortir de cette audience, qu'il pense se mettre résolument au travail, pour soutenir les enfants par le sport. «C'était une visite très importante. J'ai eu la chance d'avoir une carrière honorable. Aujourd'hui, c'est de redonner aux jeunes la chance. Nous allons réfléchir,



Blaise Matuidi reçu par le ministre Hugues Ngouélondélé

on verra ce qui est possible de faire. Je suis de cœur en tant qu'Africain, originaire du Congo. C'est la première fois, pour moi, de venir au Congo-Brazzaville. Mais, j'ai l'habitude de venir en Afrique. J'ai aimé le pays, sa culture et la joie de vivre ici. Surtout, je vois un poten-

tiel pour ces jeunes qui sont des joueurs avec beaucoup de talent et ont de l'envie de faire quelque chose pour leur pays. Il faudrait y travailler, nous sommes là pour ça. C'est une fondation qui vient pour redonner l'envie de gagner aux Congolais, pour que ces jeunes, d'ici quelques années, puissent devenir le fer de lance de ce pays. On va se donner tous les moyens pour y travailler», a-t-il déclaré.

Créée en 2016, la Fondation Les Tremplins Blaise Matuidi a pour devise, «Penser ensemble le futur et redonner le sourire aux enfants». Elle œuvre pour l'épanouissement de la jeunesse africaine qui veut intégrer le monde footballistique. Reste au gouvernement de donner l'opportunité à ces managers de réaliser leurs projets, pour le l'épanouissement et le bien-être des jeunes.

Luze Ernest BAKALA

Fécofoot (Fédération congolaise de football)

## L'As Cheminots sauvée de justesse pour son maintien en ligue 1

La Fécofoot (Fédération congolaise de football) a organisé le tournoi de barrage pour la détermination de la 14<sup>ème</sup> équipe devant faire partie du championnat national direct de football Ligue 1. Ce tournoi en deux matches (aller et retour) a opposé la jeune équipe du «Kouilou football académie» dirigée par l'ancien capitaine des



L'As Cheminot a sauvé de justesse sa place en Ligue 1



Les deux équipes s'étaient données à fond!

Diabes-Rouges, Delvin Ndinga, qui est sortie deuxième au championnat de Ligue 2, et l'As Cheminots, l'avant dernier de Ligue 1.

Le match aller s'est joué au Stade de Madingou (Département de al Bouenza), le samedi 7 octobre 2023. Les deux équipes, Kouilou football académie et l'As cheminots, qui voulaient chacune l'emporter, en se jetant de toutes leurs forces dans le jeu, ont finalement fait match nul (2-2), maintenant ainsi le suspense.

Le match retour, dimanche 15 octobre 2023, au Complexe sportif Mvoulaléa de Pointe-Noire, s'annonçait donc avec beaucoup de défis. Le président directeur du club «Kouilou football académie», qui vit en France, a même fait le déplacement de Pointe-Noire, pour encourager ses poulains. Le match s'est terminé par la victoire étonnante de l'As cheminot (1-0), sur fond de contestation de l'arbitrage par le «Kouilou football académie» qui a connu un pénalty non accordé et un but refusé pour hors-jeu. Deux situations qui ont mis ses supporters en colère, dont certains ont jeté quelques projectiles vers les arbitres. Le but de l'As Cheminots était marqué par Siloé Kouangou Doty sur pénalty, après plusieurs failles du côté de l'arbitrage qui, pour certains, a favorisé les cheminots.

Après ce match déterminant, l'As Cheminots s'est maintenu au championnat national direct Ligue 1 pour la saison sportive 2023-2024. Vice-champion de Ligue 2, Kouilou football académie n'a pas pu décoller en Ligue 1. L'équipe de Delvin Ndinga reprend sa place en Ligue 2 cette saison. Rappelons que Patronage Sainte-Anne, l'équipe du président Maurice Nguesso, champion du Congo en 1969 et 1986, finaliste en 2005, vainqueur de la Coupe du Congo en 1988, est relégué en deuxième division, à partir de cette saison.

Luze Ernest BAKALA

Jeux olympiques d'été 2024 de Paris (France)

# Dans le handball, les Diabes-Rouges dames ont raté leur qualification

Du 11 au 14 octobre 2023, la ville de Luanda, en Angola, a abrité le tournoi de handball séniors dames, qualificatif aux Jeux olympiques d'été 2024 de Paris (France), organisé par la Cahb (Confédération africaine de handball). Quatre sélections nationales (Angola, Cameroun, Congo et Sénégal) y participaient, pour une place qualificative et une autre de barrage. Sorties dernières, les Diabes-Rouges dames ont été simplement éliminées.

Les Diabes-Rouges handball dames ont fait preuve de contre-performance à Luanda, en Angola, où elles ont occupé la dernière place d'un tournoi regroupant quatre pays. Pourtant, elles étaient parmi les équipes dont les pronostics étaient favorables. Mais, on ne le dira jamais assez, les difficultés inhérentes à l'organisation, qui caractérisent le sport au Congo, ont réduit leurs chances à néant. En effet, la délégation congolaise a eu du mal à faire le voyage de Luanda. Les joueuses ont même passé la nuit au port fluvial, couramment appelé beach de Brazzaville, pour attendre l'embarquement. C'est le lendemain qu'elles ont pu partir et c'est finalement la veille, le mardi 10 octobre, qu'elles ont foulé le sol an-

golais. Les joueuses n'ont même pas eu le temps de se préparer que, dès le lendemain, elles devaient déjà livrer leur premier match contre le Cameroun, dont la délégation était déjà sur place depuis quatre jours. En plus de la fatigue, le moral des joueuses congolaises était plombé par la question des frais de mission. En effet, elles n'avaient pas perçu les frais de mission (primes) de la qualification à la Coupe du monde. Elles ont souhaité être en possession de leurs frais de mission. Si elles ont fait match nul (21-21) contre le Cameroun, elles se sont inclinées devant l'Angola (15-30). Et le troisième match était déjà problématique avant même d'entrer sur le terrain. Les filles ont demandé leurs frais de mission.



Les Diabes-Rouges handball dames, leur entraîneur et d'autres membres du staff technique

Elles voulaient même boycotter le match, n'eût été le doigté de l'entraîneur, Younès Tatby, qui les a convaincues d'assumer leurs responsabilités, en livrant le match. Mais, avec un moral sapé, il n'y avait plus grand-chose à attendre d'elles. Elles se sont fait laminer par les Sénégalaises (21-27). Ainsi, sur trois matches livrés, les Diabes-Rouges ont fait un nul et enregistré deux défaites de suite. On ne le dira jamais, assez, le sport au Congo est alourdi par les questions subsidiaires d'organisation. La capitaine Diane Yinga s'est dite déçue par la prestation à Luanda de cette équipe des Diabes-

Rouges, car ces résultats reflètent l'impréparation. «Oui, nous sommes passées à côté de ce tournoi. Mais, ces résultats ne reflètent pas ce que nous sommes et surtout ce que nous pouvons donner sur le terrain. Le chemin est long, mais qu'à cela ne tienne, nous continuons d'écrire l'histoire, toutes ensemble», a-t-elle indiqué. Les handballeuses congolaises ne seront donc pas aux Jeux olympiques d'été 2024, officiellement appelés «Jeux de la 33<sup>ème</sup> olympiade», qui seront célébrés du 26 juillet au 11 août 2024, à Paris, en France.

L. E. B.